

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007



des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

Fédération des Industries

■ Allocution du Président	7
■ Rapport du Délégué Général	11
■ Rapport d'Activité Économique	20
■ Rapport d'Activité Sociale	25
■ Rapport d'Activité Technique et Réglementaire	31
■ Statistiques	39



Président Honoraire

M. MAGNAN

Président

M. DUFOUR

Vice-Président

C. SABAS

Président Adjoint

J.M. SCHMITT

Trésorier

P. FREMAUX

Délégué Général

M. LE TALLEC

Conseil d'Administration

D. AFTALION

J.M. BARKI

G. BENICHO

R. BRANDEL

J.R. CAURETTE

B. DELANOÉ

M. DUFOUR

G. EICHOLZ

P. FREMAUX

D. GAGNEPAIN

J.M. GREINDL

J. GUYOT

P. HOAREAU

H. JARDIN

J. MENICUCCI

P. PERISSE

S. PESTOURIE

L.P. REYNAUD

R. RIU

J.L. SAINT ROMAIN

E. SAUER

J.M. SCHMITT

J. SION

GROUPEMENTS-COMMISSIONS
Groupements professionnels peintures

- *Anticorrosion et Marine*

Président : R. MARCHELLO

- *Bâtiment*

Président : E. HUBERT / P. HOAREAU

Vice-Pdt : P. HOAREAU / M. TRETACK

- *Carrosserie*

Président : J. PAPACHRYSSANTHOU

- *Grand Public*

Président : J.R. CAURETTE

- *Industrie*

Président : C. SABAS

Commissions Colles, Adhésifs et Mastics

- *Bâtiment*

Président : R. LACOSTE

- *Colles Structurales*

Président : D. GAGNEPAIN

- *Cuir Chaussures*

Président : A. REDE

- *Papier Carton*

Président : F. FARDEL

Autres Commissions

- *Acheteurs Peintures*

Président : A. DUFOUR

- *Technique Générale*

Président : G. GEIGER

- *Technique AFEI*

Présidente : D. LEJEUNE

- *Sociale*

Président : T. AMOURI

Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

FIPEC : Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00 - Télécopie : 01 47 23 86 77

Internet : www.fipec.org

Président - Michel DUFOUR

Tél. : 01 53 23 00 09

e-mail : president@fipec.org

Délégué Général - Michel LE TALLEC

Tél. : 01 53 23 00 09

e-mail : dirgen@fipec.org

Assistante Direction Générale - Maria GILLET

Tél. : 01 53 23 00 09 - e-mail : admfipec@fipec.org ou president@fipec.org

Affaires Techniques et Réglementaires

Claudie MATHIEU / Nadège GAUVIN

Philippe BRUNET / Pascale BLANCHON

Tél. : 01 53 23 00 08 - e-mail : dirtech@fipec.org

Affaires Économiques et Communication - Dominique AYOUL

Tél. : 01 53 23 09 83 - e-mail : direco@fipec.org

Affaires Sociales et Juridiques - Isabelle MORIN-GIRARD / Nadia LUCE

Tél. : 01 53 23 00 04 - e-mail : dircoc@fipec.org

Comptabilité et statistiques - Barbara GODARD

Tél. : 01 53 23 00 06 - e-mail : stateco@fipec.org

Peintres & Peintures pour la France - Dorothée CHOPINAUD

Tél. : 01 53 23 09 82 - e-mail : dchopinaud@fipec.org

CEPE : Conseil Européen de l'Industrie des Peintures, des Encres d'Imprimerie et des Couleurs d'Art

6, avenue Van Nieuwenhuyse - Boîte 10 - B-1160 BRUXELLES

Tél. : 00 32 2 676 74 80 - Télécopie : 00 32 2 676 74 90

Internet : www.cepe.org

Directeur Général : M. Jan VAN DER MEULEN

FEICA : Fédération Européenne des Industries des Colles, Adhésifs et Mastics

6, avenue Van Nieuwenhuyse - Boîte 10 - B-1160 BRUXELLES

Tél. : 00 32 2 676 73 20 - Télécopie : 00 32 2 676 73 99

Internet : www.feica.com

Secrétaire Général : M. Bernard GHYOOT

Syndicat des Industries des Peintures et Vernis de la Région Parisienne, du Centre et de l'Ouest

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Pascal HOAREAU

Correspondant : Mme Maria GILLET

Chambre Syndicale des Couleurs et Vernis du Nord et du Pas-de-Calais

40, rue Eugène Jacquet - Sac Postal 15

59708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex

Tél. : 03 20 99 45 00

Télécopie : 03 20 99 46 79

Président : M. Patrick FREMAUX

Correspondant : M. François TROUILLET

Syndicat des Fabricants de Peintures et des Professions Associées du Grand Est

Maison de l'Entreprise - 8, rue Alfred Kastler-Maxeville

54524 LAXOU Cedex

Tél. : 03 83 95 65 55

Télécopie : 03 83 95 65 01

Président : M. Rémy BRANDEL

Correspondant : Mme Fanny FELLER

Chambre Syndicale Lyonnaise et Régionale des Peintures et Vernis

Cité des entreprises - 60, avenue Jean Mermoz

69373 LYON Cedex 08

Tél. : 04 78 77 07 20

Télécopie : 04 78 77 07 29

Président : M. Louis-Philippe REYNAUD

Correspondant : M. Jean-Jacques GILLOT

Syndicat des Fabricants de Peintures et Vernis de la Région Méditerranée

CMCI - 2, rue Henri Barbusse

13241 MARSEILLE Cedex 01

Tél. : 04 91 14 30 89

Télécopie : 04 91 56 01 91

Président : M. Jacques MENICUCCI

Correspondant : M. Alexandre BUIGUEZ

Syndicat des Industries de Peintures et Produits Connexes du Sud-Ouest (SIPSO)

C/O SCSO - 18, rue du Meilleur Ouvrier de France

ZI de l'Hippodrome - 33700 MÉRIGNAC

Tél. : 05 56 34 23 08

Télécopie : 05 56 13 00 73

Président : M. Serge PESTOURIE

Association Française des Industries Colles Adhésifs et Mastics (AFICAM)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Jean-Marc BARKI

Correspondant : Mme Dominique AYOUL

Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie (AFEI)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Jean-Michel SCHMITT

Correspondant : Mme Maria GILLET

Association des Fabricants de Couleurs pour l'Art, le Loisir, l'Enseignement (AFCALE)

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

Tél. : 01 53 23 00 00

Télécopie : 01 47 23 86 77

Président : M. Eric SAUER

Correspondant : Mme Maria GILLET

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

*L'efficacité résulte de la complémentarité
des compétences de chacun...*

En tout premier lieu je voudrais remercier, tant au nom de la profession qu'en mon nom personnel, vous tous qui êtes venus nombreux aujourd'hui participer à notre journée FIPEC et plus particulièrement à l'assemblée générale de la FIPEC.

L'année 2007 représente pour moi la première année d'un deuxième mandat. Cette année a été très riche en événements de toutes sortes dans tous les domaines de nos activités qu'il s'agisse du social, du technique ou de l'économique.

Grâce à la participation active des fabricants adhérant aux neuf syndicats qui forment notre union et à la diligence de notre équipe de l'avenue Marceau, la FIPEC s'est efforcée de réaliser avec succès les objectifs déterminés par son Conseil d'Administration et souhaités par ses adhérents.

ALLOCUTION du Président

Notre trésorier en collaboration avec notre délégué général, notre expert comptable, notre commissaire aux comptes et la commission du budget nous ont donné tous les éléments qui ont permis à nos syndicats adhérents, par la voix de leurs représentants, de constater que notre budget 2007 d'exploitation courante avait été suivi et que l'exercice se soldait par un excédent d'exploitation qui nous a amené à réviser à la baisse la méthode de calcul de nos cotisations.

« La FIPEC poursuit l'objectif fixé par ses statuts »

Je profite de ces commentaires sur l'état de nos comptes pour vous confirmer que notre Fédération, bien que régie par la loi de 1884, s'est imposé depuis plusieurs années des règles très strictes de gestion comptable qui assurent une transparence totale sur la réalité et l'utilisation de ses recettes, de ses dépenses et de ses fonds.

La comptabilité est assurée par l'équipe de management en place, contrôlée tout au long de l'année par un cabinet d'experts comptables, confirmée en fin d'exercice par l'intervention d'un commissaire aux comptes et tenue avant l'assemblée générale à disposition des présidents des syndicats adhérents.

Le budget 2008 reflète les décisions prises par notre conseil d'administration

dont les membres représentent la diversité due tant à la taille des entreprises représentées qu'à la spécificité des nombreux métiers qui constituent notre profession.

La FIPEC poursuit l'objectif, fixé par ses statuts, de défense des intérêts des fabricants adhérant à nos divers syndicats.

La politique actuelle de la FIPEC s'inscrit dans la logique de son passé révisée à la lumière de l'évolution particulièrement rapide et étendue consécutive à la globalisation de l'économie et à la modernisation du contexte économique, social et technologique.

Cette évolution rapide et profonde ne remet pas en cause la structure interne de notre fédération ; nous restons focalisés sur nos trois secteurs : Economique, Social, Technique et Réglementaire. Les compétences dans chaque secteur ne cessent de se perfectionner, que ce soit dans le professionnalisme des représentants des entreprises ou dans la qualification de leurs interlocuteurs FIPEC.

Le nombre de fabricants reste à peu près stable mais l'écart de taille entre les plus grands et les autres ne cesse d'augmenter en raison de fusions déjà réalisées ou à venir.

L'étendue des sujets d'intérêt commun s'est également fortement élargie en raison de la politique « filière » que nous suivons depuis quelques années. Nous constatons de plus en plus l'intérêt de dépasser la prise en compte des seules préoccupations de nos fabricants pour les inclure dans un ensemble qui implique le contact et la participation



avec des organismes représentant des fournisseurs et des clients.

Nous pouvons nous féliciter également des efforts réalisés dans chacun de nos syndicats adhérents, que ce soit dans les structures régionales en ce qui concerne les peintures, ou les développements nationaux et européens concernant les autres métiers. Le magazine de la Fédération, « l'essentiel » de novembre 2007 est très explicite sur tous ces sujets. Vous y trouvez, entre autres, des précisions sur la stratégie FIPEC, sur ses rapports avec le Medef, sur les filières peintures bâtiment, grand public, carrosserie, anticorrosion et industrie. Plusieurs pages sont consacrées à l'AFICAM et à FEICA sous la plume de leur président commun.



L'AFEI et les fabricants d'encre d'imprimerie font état de la « filière de l'imprimé » qui comprend producteurs de papier, distributeurs, fabricants d'encre, imprimeurs, éditeurs et la presse.

L'AFCAL, couleurs pour l'art et l'enseignement, relate sa présence au Carrousel du Louvre dans le paysage d'un « village de la couleur ».

Dès aujourd'hui, dans le domaine de la FIPEC, le rapport de notre délégué général et les commentaires de chacun des responsables de nos départements consignés dans la brochure FIPEC 2007 confirmeront l'étendue et la complexité de nos implications régionales, nationales et internationales.

Dans notre univers professionnel, le contexte européen est déjà et sera de

plus en plus impliqué. Il nous amène à étendre nos relations et nos contacts pour être présents, vigilants et performants.

Le contexte national évolue au rythme de cette modernité : les grands secteurs industriels comme l'énergie, l'armement, l'aéronautique, la chimie, l'automobile, sont de plus en plus européens.

Concernant la France, l'impact de notre société industrielle nationale s'amenuise : les deux tiers de la richesse nationale proviennent aujourd'hui des services. Il faut bien constater et admettre qu'il n'y a plus dans notre nouveau gouvernement de « Ministre de l'Industrie » ou de « Ministre dédié à l'Industrie », comme il y en a eu plus de 250 depuis Colbert.

A notre niveau, en tant qu'industriels, il nous faut compter aujourd'hui avec un ministre de l'Economie, des finances et de l'Emploi, avec un « superministre » de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, avec un Secrétaire d'état aux entreprises et au commerce extérieur. Nous pouvons espérer que cet éclatement des responsabilités ministérielles contribuera à la réussite de nos industries. Il représente déjà de nouvelles préoccupations dans nos activités.

A titre d'exemple je peux citer :

- Le Ministère de l'Ecologie qui a pris en charge les « États Généraux de l'Environnement ». Il en ressort que de nouvelles politiques contraignantes en faveur de l'environnement vont certainement impacter nos acti-

vités pour les décennies à venir. Et c'est pourquoi la FIPEC a participé, en la personne de Philippe Brunet, à 2 des 6 groupes de travail pour mettre en place un nouveau code de l'Environnement qui révisera la loi NRE et modifiera le rôle des DRIRE.

**« La FIPEC
s'implique encore
davantage
dans les instances
dirigeantes de
CEPE »**

Concernant les rapprochements France-Europe, il faut signaler cette année que l'AFICAM (Association Française des Industries Colles, Adhésifs et Mastics) a renforcé ses liens avec FEICA (l'instance européenne de son secteur) et que le Président du syndicat français a été élu à la présidence du syndicat européen.

La FIPEC s'implique encore davantage dans les instances dirigeantes de CEPE. Notre participation s'est poursuivie avec intérêt et assiduité dans de nombreux dossiers sans négliger les difficultés provoquées par la mise en place des nouveaux statuts CEPE votés en 2006.

Nous avons rempli notre mission d'appeler directement pour le compte de CEPE les cotisations CEPE permettant aux fabricants français membres des

syndicats FIPEC d'être considérés comme « Company members » de CEPE.

Nous avons constaté, par ailleurs, le peu d'enthousiasme de ces adhérents pour participer directement aux instances de cette institution. Nous avons proposé de continuer pour l'avenir à recevoir leurs pouvoirs et à assurer les études et missions indispensables pour assurer la cohérence et l'efficacité des relations nationales et européennes.

Que ce soit dans le cadre de la représentation nationale ou de la représentation européenne et mondiale de nos industries, je peux vous assurer que nos structures et les équipes qui les animent sont en mesure de remplir aujourd'hui pleinement les missions nécessaires à la défense de nos intérêts.

« Dans notre univers professionnel, le contexte européen est déjà et sera de plus en plus pris en compte »

Je pense que nous pouvons féliciter tous ceux qui ont participé aux travaux de la FIPEC en 2007 et leur faire pleine confiance pour 2008, malgré le contexte difficile dans lequel nous vivons en raison des crises financières et politiques récentes et de leurs conséquences.

C'est dans un tel contexte que notre industrie peut et doit prouver qu'elle est une "valeur sûre" capable de développer la croissance et de créer de nouveaux emplois.

Ce matin, Monsieur Le Boucher, nous brossera un tableau général de notre environnement social, économique et politique qui demeure le cadre incontournable de nos activités. La table ronde qui suivra, sur le thème des nanotechnologies, permettra à chacun des métiers de nos professions de s'exprimer sur leurs perspectives d'avenir.

Notre journée FIPEC est l'occasion de mieux nous connaître les uns les autres et de faire progresser notre union qui contribue à consolider notre force.

Michel DUFOUR



RAPPORT DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

*Le monde change...
anticipons le mouvement*

Si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est pour nous conformer à la règle de nos statuts. Les statuts de la FIPEC prévoient, en effet, que l'Assemblée Générale annuelle entende et approuve le rapport d'activité.

Ces rapports sont publiés chaque année dans une brochure. Chacun des responsables des 3 départements y relate individuellement l'activité annuelle de son secteur.

Ces brochures annuelles restent pour nous tous la référence des actions menées au sein de notre fédération.

Pour éclairer les critères de jugement que les syndicats adhérents sont amenés à prendre en compte, pour manifester leur approbation de ce rapport, rappelons succinctement l'objet de la FIPEC tel qu'il est défini dans ses statuts :

« la Fédération a directement vocation pour étudier, représenter, promouvoir et animer les questions d'intérêt commun à toutes les entreprises qui lui sont affiliées par l'intermédiaire des organisations professionnelles qui la composent, dans les domaines économique, social, fiscal, technique, commercial et autres, auprès de tous les organismes nationaux et internationaux concernés ».

**« La France
a les moyens de
retrouver la voie
d'une croissance
forte »**

Le président, le conseil d'administration, le comité de direction et moi-même, nous efforçons tout au long de l'année de respecter l'objet de nos statuts dans le cadre des structures qui nous rassemblent aujourd'hui et d'en rendre compte à notre assemblée.

Les exercices annuels se succèdent et évoluent dans la continuité. Néanmoins, chaque année des critères spécifiques les caractérisent.

C'est ainsi que mon rapport 2005 insistait sur un changement omnipré-



sent dans notre entourage et dans nos réactions.

Mon rapport 2006 décrivait l'élargissement du cercle de nos interlocuteurs et des sujets nouveaux apparus en cours d'année dans les domaines économique, social, technique et international.

M'exprimant aujourd'hui sur 2007, je constate que la roue a continué de tourner dans le même sens, que les changements survenus ont été tout aussi fréquents et importants que ceux que nous avons connus auparavant et que le cercle de nos interlocuteurs ne cesse de se développer.

Le changement engendre le changement et 2008 ne semble pas déroger à la règle.

Dans le cadre de la FIPEC, des syndicats qui la composent, des entreprises et de leurs experts, le changement n'est pas un obstacle qui rebute mais au contraire fait avancer. Il est pris en considération tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

J'en profite pour vous remercier tous

du sérieux et du professionnalisme avec lesquels les problèmes sont abordés, suivis et résolus dans les commissions et les groupements qui nous rassemblent.

■ Contexte économique

En revanche, nous devons faire face à un environnement national et européen qui a trop longtemps refusé puis retardé l'adaptation au changement. L'immobilisme et l'incompréhension nous ont entraîné dans une situation économique défavorable.

Rien n'est néanmoins perdu si nous acceptons d'entrer délibérément dans un mouvement constructif adossé à des analyses sérieuses et honnêtes.

Entre autres, les travaux de la Commission pour la libération de la croissance française, présidée par Jacques Attali, sont intéressants dans leurs constats et encourageants dans leurs ouvertures.

Pour se plonger dans le contexte économique, je tiens à souligner quel-

ques vérités que nous ne pouvons plus négliger. Dans le monde, plus de 100 pays ont un taux de croissance du PIB supérieur à 5%. La population mondiale va augmenter de 3 milliards de personnes en 40 ans. Un énorme capital financier est disponible. L'Europe, aujourd'hui, croît deux fois moins vite que la moyenne mondiale.

La France, depuis 2000, n'a qu'une croissance moyenne de 1,7% l'an. En 40 ans, la croissance annuelle de l'économie française est passée de 5% à 1,7%, pendant que la croissance mondiale suivait le chemin inverse.

L'Europe doit retrouver le rythme de croissance du reste du monde ; en Europe, **la France a les moyens de retrouver la voie d'une croissance forte, financièrement saine, socialement juste et écologiquement positive.**

La France a des atouts exceptionnels :

- natalité la plus élevée d'Europe,
- système d'éducation et de santé de haut niveau,
- infrastructures modernes,
- première destination touristique...

Le rapport Attali constate 2 faiblesses :

- insuffisance du réseau des moyennes entreprises,
- manque d'entreprises ayant la taille et les ressources suffisantes pour développer leur recherche et s'étendre hors des frontières.

Les faiblesses constatées dans ce rapport pour la France ne s'appliquent pas vraiment à nos professions :

- le réseau des moyennes entreprises

y est bien fourni en quantité et en qualité,

- les plus grandes entreprises de nos secteurs ont fusionné avec d'autres à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières dotant la profession de capacités susceptibles d'innover et de bien se placer dans le nouveau contexte européen confronté à la mondialisation.

Pour en revenir à la FIPEC 2007 environnée de toutes parts par le changement, je crois pouvoir dire que nous tenons le bon cap. Comme le disait le Président dans son allocution, nous sommes satisfaits de notre structure avec ses trois départements dont nous avons renforcé l'audience et multiplié les contacts.

Nous sommes présents au niveau national où nous entretenons les meilleures relations avec les Pouvoirs Publics, avec l'UIC, avec le MEDEF et avec ceux dont la politique filière nous a ouvert les portes.

Nous sommes aussi présents au niveau européen que ce soit dans nos rapports avec CEPE, EUPIA et FEICA ou nos contacts avec plusieurs parlementaires. Nous sommes également présents au niveau international avec l'IPPIC (International Paint & Printing Ink Council) et le CCISC (Coatings Care® Industry Stewardship Committee).

Je m'efforce personnellement de répondre présent à toutes les opportunités qui me paraissent utiles à la profession. Il faut reconnaître que de nouveaux contacts en amènent toujours d'autres et que la sélection à faire est sévère mais incontournable.

Les sujets les plus importants concernant chacun de nos trois départements sont largement commentés dans le rapport 2007 et dans les comptes-rendus de réunion que vous recevez et que vous pouvez



consulter sur notre site www.fipec.org.

Certains thèmes sont naturellement redondants d'une année sur l'autre, mais **l'émergence de nouveaux sujets est permanente**, particulièrement en 2007 **dans les domaines Social et Réglementaire.**

■ Département Social

Les relations sociales ont démontré au cours de l'exercice une activité dense et toujours plus complexe. L'année 2007 s'est caractérisée par un engagement gouvernemental fort sur la voie des réformes sociales assorti d'un calendrier extrêmement serré pour l'ensemble des partenaires sociaux.

La cadence soutenue de ces réformes s'est illustrée par la promulgation de la loi TEPA (loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat) et par les trois conférences tripartites du premier trimestre relatives à l'amélioration des conditions de travail, l'égalité professionnelle homme-femme, l'emploi et le pouvoir d'achat. La négociation « marathon » relative à la modernisation du marché du travail qui a abouti à l'accord national inter-

professionnel (ANI) s'est terminée en fin d'année. Cet accord est le prémice de la flexisécurité. Il innove le contrat de travail en créant un nouveau mode de rupture, « la rupture conventionnelle », et le contrat dit « de projet » en consolidant et développant la sécurisation des parcours professionnels et le retour à l'emploi.

Son entrée en vigueur nécessite une adaptation des dispositions législatives et réglementaires prévue pour l'été 2008. Il revient néanmoins aux branches professionnelles, sous réserve d'un accord de branche étendu, de le décliner pour partie.

Dans notre branche professionnelle, et pour la seconde année consécutive un accord salarial a été conclu le 1^{er} février 2007. La FIPEC a participé activement à sa négociation aux côtés de l'UIC et des trois Fédérations associées.

Une négociation sur la diversité dans l'entreprise dans le prolongement de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) a également abouti le 20 juillet, signé par FCE-CFDT et CMTE-CFTC sous forme d'un accord-cadre dans les industries chimiques.

Cet accord prévoit notamment la déclinaison de ses principes généraux :

- l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes,
- l'emploi et l'insertion des salariés handicapés,
- l'emploi des seniors,
- l'emploi des jeunes et les stages en entreprise,
- le droit syndical et la représentation du personnel.

En 2007, l'activité du département social et juridique a été centrée sur les points suivants :

- l'évolution de la législation sociale, des négociations interprofessionnelles et leurs incidences sur le dispositif conventionnel,
- les réunions du Comité de pilotage paritaire de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications des industries chimiques, du comité paritaire chimie de C2P, les conseils d'administration du CFA AFI 24 et le suivi des activités de l'ITECH,
- le service extranet et la gestion du service de demandes ou d'offres d'emplois spécialisé sur les métiers de nos professions.

« La commission sociale intervient sur les avant-projets de loi, sur les négociations interprofessionnelles »

La commission sociale s'est réunie cinq fois en 2007, lieu d'échanges et de partage d'expériences, lieu privilégié d'information.

Elle **intervient sur les avant-projets de loi, sur les négociations interprofessionnelles** ou sur les travaux de la Commission du MEDEF « Relations du travail et Politiques de l'Emploi »

auxquels participe la FIPEC, sans oublier la consultation en amont sur les négociations paritaires de branche.

Cette commission est aussi un lieu de réflexion avec l'intervention d'experts sur des thèmes relevant à la fois du management et de la prospective.

Une enquête sur les rémunérations versées en 2007 a été menée auprès des entreprises adhérant à la FIPEC. 139 établissements représentant un effectif total de 8 799 salariés soit environ 50% des effectifs de la profession ont répondu à cette enquête dont les résultats, non publiés, ont été transmis aux seuls participants.

Concernant l'emploi, pour la seconde année nous constatons une baisse sensible du chômage, qui se situe encore à 7,8% de la population active.

Dans nos professions nous constatons une baisse de 1,28% des effectifs dans les peintures et les encres, un recul de 2,86% selon l'UNEDIC dans le secteurs des colles.

Dans la branche, au terme de l'accord national interprofessionnel, un observatoire prospectif des métiers, des compétences et de la diversité dans les industries chimiques a été créé.

Depuis le 21 décembre 2007, le répertoire des métiers des industries chimiques est à la disposition des entreprises. Il a pour vocation d'être une base d'information, d'analyse et de communication sur les métiers des industries chimiques.

L'année 2008 sera marquée par de nombreux nouveaux « chantiers » et

évolutions dans le domaine social :

- la poursuite des négociations interprofessionnelles sur la pénibilité au travail, l'engagement de consultations sur la représentativité syndicale, le régime des retraites, la réforme annoncée de la formation professionnelle,
- les négociations avec les partenaires sociaux au niveau de la branche sur la politique salariale, l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes, le PEI/PERCOI, la modernisation du marché du travail,
- la publication et la mise en œuvre de la loi pour le pouvoir d'achat, le projet de loi relatif à la lutte contre les discriminations, la recodification du code du travail,
- la prise en compte du développement du dialogue social au niveau européen.

En marge de cette actualité, l'année 2007 a été hélas marquée par les problèmes entre l'UIMM et le MEDEF.

Département Technique et Réglementaire

Le département Technique et réglementaire a été très sollicité en 2007. 2007 a été l'année du « Grenelle Environnement ».

« Le Grenelle de l'Environnement sera un contrat entre l'Etat, les collectivités territoriales, les syndicats, les entreprises et les associations. Je veux que ce contrat engage les responsabilités ».

Tel fut le message du Président de la République lors de son discours du 21 mai 2007 pour initier les « Etats généraux de l'environnement ».



« Le Grenelle de l'environnement sera un contrat entre l'Etat, les collectivités territoriales, les syndicats, les entreprises »

L'objectif : créer les conditions favorables à l'émergence de cette nouvelle donne française en faveur de l'environnement. L'enjeu est de taille, il ne s'agit pas moins que de créer un « new deal » à la française, par la mise en place de politiques qui vont engager notre pays et nos finances pour les décennies à venir.

Face à ce défi, qui va de l'énergie à la conservation des espèces et de l'eau jusqu'aux OGM, six groupes de travail ont été créés ; la FIPEC a été sollicitée pour représenter le MEDEF dans deux groupes miroir :

- « Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance »
- « Promouvoir des modes de développement écologique favorables à la compétitivité et à l'emploi ».

De ces différents groupes de travail émergent des propositions d'actions,

prises en consultation publique sur Internet, pour aboutir aux décisions officielles révélées lors de l'allocution du Président de la République le 25 octobre à l'Elysée.

Parmi celles-ci, nous sommes particulièrement concernés dans le bâtiment par un vaste programme de rénovation de l'ancien (quelques 30 millions de logements) et, pour la construction neuve, par l'exigence d'une énergie positive via l'isolation thermique. Technique incontournable et prometteuse dans le cadre du Grenelle, elle a amené la FIPEC à créer en octobre une commission chargée de défendre et promouvoir les ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur).

Mais c'est loin, très loin d'être terminé. Le processus habituel voulait, que les décisions étant prises par le Président de la République, l'administration française prenne le relais pour déterminer les modalités de leur mise en application. En réalité ce travail est réalisé par les 5 collèges qui avaient constitué les groupes de travail (état, collectivités locales, syndicats, employeurs, ONG) ; nous avons donc notre mot à dire.

2007, c'est aussi l'événement REACH, entré en vigueur le 1^{er} juin.

Ce règlement :

- oblige l'enregistrement de 30.000 substances chimiques et de toutes les utilisations qui en sont faites,
- s'applique à toute l'industrie manufacturière européenne,
- responsabilise l'industrie sur l'évaluation et la gestion des risques qui impliquent tous les acteurs à tous les niveaux,

- enfin, nécessite l'implication de tous les acteurs de l'entreprise (direction, achats, HSE, R&D, juridique, production, marketing...).

Les 849 pages de réglementation soulèvent nombre d'interrogations auxquelles la FIPEC s'efforce de répondre. C'est ainsi qu'un panel d'outils a été mis en place afin de vous aider à appréhender REACH pour une mise en application efficace au sein de vos équipes, mais également dans vos rapports avec vos clients et fournisseurs.



Parmi ces outils :

- les séminaires d'information, dont celui du mois de juin qui a réuni plus de 200 participants avec une intervention juridique, suivie d'une présentation du MEDAD puis de différents témoignages d'industriels,
- la mise en place d'une commission des coordinateurs REACH, avec désignation d'un coordinateur par entreprise qui est l'interlocuteur privilégié de la FIPEC. Le rôle de ce coordinateur consiste à relayer l'information au sein

de son entreprise. La commission, quant à elle permet l'échange entre confrères sur les questions relatives à REACH, sur les méthodes de mise en œuvre, les outils et les premières conséquences de REACH,

- l'organisation de formations régionales avec l'appui des syndicats régionaux. Ces séminaires sont destinés à faciliter l'accès à l'information pour toutes les fonctions de l'entreprise. En 2007, 5 régions ont bénéficié de ces formations (Lyon, Bordeaux, Rouen, Orléans, Lille),
- l'initiation d'actions de sensibilisation « filières » auprès des organisations professionnelles regroupant les nombreuses entreprises utilisatrices,
- des outils mis à la disposition des adhérents via notre site Internet www.fipec.org.

De nombreux autres sujets, plus récurrents, ont jalonné l'année 2007, tels les biocides, éthers de glycol ou formaldéhyde. Nous poursuivons notre collaboration avec la DGCCRF, la DGT, et les fédérations professionnelles proches de nos métiers.

Certains sujets font l'objet de controverse, ils sont anciens et débattus depuis de nombreuses années. À l'inverse, lorsque le sujet est évalué dès son origine, que les discussions s'engagent positivement avec les autorités compétentes, dans un esprit de dialogue et d'écoute mutuelle le résultat est très positif. La finalisation de la convention sectorielle relative aux CMR en est le parfait exemple. La FIPEC et la Direction Générale du Travail ont bien cerné le champ d'application et les objectifs dans le domaine des peintures qui se focali-

seront sur 4 CMR de catégorie 1 et 2. 2007 a vu aussi l'émergence d'un sujet d'importance inversement proportionnelle à la taille de certaines substances : les nanomatériaux.

« La FIPEC a amorcé un travail de veille et de communication autour des nanotechnologies »

Les substances de dimension nanométrique sont soumises à la même législation que les autres substances, en particulier aux règles de prévention du risque chimique du Code du Travail. Toutefois, les dangers des nanoparticules par rapport à la santé et l'environnement étant mal connus, des questions se posent concernant la protection des travailleurs et des consommateurs.

Ainsi, la Commission Européenne a rédigé une proposition de Code de Conduite pour une « recherche responsable en nanosciences et nanotechnologies ».

En France, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement le comité opérationnel sur la « Veille sanitaire et les risques émergents » projette de rendre obligatoire une déclaration aux pouvoirs publics de la présence de nanomatériaux dans les produits grand public, dès 2008.

Dans ce contexte, **la FIPEC a amorcé un travail de veille et de communication autour des nanotechnologies** en collaboration avec l'Association Allemande des Fabricants de Peintures et Vernis, (Verband der deutschen Lackindustrie), leader européen sur ce thème. La FIPEC a rencontré la DGT en octobre et se prépare à des actions de lobbying, vers les institutionnels, vers les pouvoirs publics mais aussi vers le grand public.

Par ailleurs une brochure technique FIPEC sur l'application des nanotechnologies dans les peintures et revêtements, ainsi qu'un document de vulgarisation sur l'utilisation des poudres et plus particulièrement des nanomatériaux dans nos professions ont été édités début 2008.

Sur la base des sujets divers évoqués, information, formation, communication, publication sont le lot quotidien de la FIPEC via des séminaires, des réunions

de travail, des brochures, le magazine l'Essentiel, et la Newsletter des adhérents...

Régulièrement réactualisé, le site Internet de la FIPEC centralise l'ensemble des informations techniques et réglementaires disponibles sous forme de flash info, dossiers thématiques, arrêtés ou directives, guides, actualités réglementaires...

Par ailleurs, compte-tenu de l'ampleur que prend le sujet des transports, une nouvelle rubrique a été créée en 2007 sous le nom de « Web Transport ».

Le groupe Transport de la FIPEC, en association avec ses homologues européens et en soutien des actions de nos organisations européennes au niveau de l'ONU, œuvre dans le sens d'une meilleure appréciation des multiples textes réglementaires auxquels ses adhérents doivent se conformer.

L'espace dédié sur le site « Transport Matières Dangereuses », réservé à l'usage exclusif des adhérents de la FIPEC, permet de suivre l'évolution de cette démarche.

Il a pour vocation de rendre lisible, pour la majorité des acteurs liés à la chaîne logistique, la réglementation de quelques 3 000 pages.

On le voit, le paysage réglementaire s'intensifie. Les secteurs d'activité apportent leur contribution et mettent en place la normalisation

Plus les années passent, plus la normalisation prend sa place au sein du domaine réglementaire car pour être applicables, les directives font appel aux normes.

Ces normes sont de plus en plus nombreuses, dans les métiers du bâtiment, de l'anticorrosion, des colles, adhésifs et mastics, des encres d'imprimerie, des couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement sans oublier le domaine militaire dans lequel nous nous sommes beaucoup investis en 2007.

Pour aider vos entreprises à livrer des batailles pour la recherche, le développement, l'innovation, le Département des Affaires Techniques et Réglementaires œuvre dans le sens d'une meilleure compréhension des contraintes issues de tout texte réglementaire, afin d'apporter des réponses et proposer des solutions.

■ Département Economique et Communication

Lors de notre dernière Assemblée Générale, j'avais insisté sur le travail en filière qui est et reste la meilleure stratégie pour optimiser nos moyens de communication et nos actions avec nos partenaires.

En 2007, cette nouvelle stratégie nous a permis de mieux valoriser nos métiers et nos technologies, de donner à la FIPEC une visibilité et une présence accrue et surtout de renforcer l'image d'une organisation professionnelle que nous voulons exemplaire.

J'aimerais à travers quelques exemples concrets, mettre en relief nos avancées et nos succès en 2007 au profit de nos métiers.

Tous les secteurs, sans exception, ont travaillé sur des actions spécifiques



Crédit photo : DAW / Caparcod

qui ont permis de mettre en valeur les métiers et les technologies, citons :

- la promotion des professions de la peinture Bâtiment avec le Tour de France des Métiers de la Peinture,
- la mise en ligne d'un site Internet institutionnel pour les peintures grand public,
- la réalisation d'outils de communication pour l'ensemble de nos métiers,
- la participation à des salons professionnels pour les peintures bâtiment (Batimat, Couleurs et Finitions), pour la carrosserie (Equip'Auto), les couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement (salon Marie-Claire Idées), l'AFICAM (Batimat et Intergraphic),
- la participation de l'AFEI au Festival International de la BD d'Angoulême et, avec l'AFICAM, aux Etats Généraux de l'Imprimé.

La liste est longue et démontre bien le dynamisme de nos professions.

Toutes ces actions ont été relayées dans le magazine l'Essentiel FIPEC, dont deux numéros ont été publiés sur 2007, et le n° 5 qui vous est remis aujourd'hui. Une information continue a été diffusée aux chefs d'entreprise avec la newsletter mensuelle.



Nos initiatives ont également gagné en visibilité, appuyées par des actions de relations presse nationales et régionales. Citons notamment la communication d'alerte sur la hausse des matières premières, l'organisation d'interviews avec la presse de proximité dans le cadre des formations REACH en région, la valorisation de la formation coloriste pour l'industrie...

Notre assiduité vis-à-vis de la presse économique, sectorielle et professionnelle nous a valu une soixantaine d'articles en 2007 et le réflexe de plus en plus systématique des journalistes de contacter la FIPEC sur les sujets liés à nos secteurs.

Concernant les statistiques, je constate les difficultés à obtenir les déclarations de tonnages et de chiffres d'affaires dans beaucoup de métiers, qui nous permettraient de vous restituer un outil encore plus performant. Je vous rappelle que notre système automatique de gestion de statistiques est opérationnel.

Plus vous serez nombreux à participer aux différents panels, meilleure sera la consolidation des données.

Les travaux des groupements et commissions...

De très nombreux sujets ont été traités au sein de ces différents groupes de travail tout au long de l'année. Ils ont pour la plupart débouché sur des réalisations concrètes.

J'attire votre attention sur l'activité de la commission des acheteurs, ré-initiée en 2004, qui a permis de mettre à dispo-

sition des adhérents des outils de suivi des matières premières, et je vous invite à participer au panel.

Je renouvelle mes remerciements à tous les Présidents des groupements et commissions qui ont contribué au dynamisme et à la qualité de tous nos groupes de travail.

Dimension Internationale

La FIPEC est très attentive aux sujets européens et internationaux. **Elle est très engagée dans CEPE, EUPIA et FEICA et s'implique dans la commission européenne du MEDEF.**

Nous avons appliqué les nouvelles dispositions statutaires de CEPE, appelé les cotisations européennes pour son compte, participé aux différents groupes de travail, et avons proposé un certain nombre de solutions pour tenter de résoudre les différends qui désunissent encore les membres de CEPE. Exemple, la réunion des Présidents et des Directeurs d'Association, dont l'objectif était entre autres de redéfinir la représentativité des PME et de trouver une solution acceptable et efficace pour leurs votes à l'Assemblée Générale.

Je tiens à remercier en votre nom, Messieurs Jacques Menicucci et René Riu pour leur engagement au sein de l'Executive Board de CEPE.

Nous avons participé à l'Assemblée Générale de FEICA en novembre dernier au cours de laquelle Jean Marc Barki, Président de l'AFICAM, a été élu Président.

Nous sommes bien entendu très satisfaits du rapprochement de FEICA et de CEPE, non seulement parce qu'ils

**« La FIPEC est
très active au sein
de CEPE, EUPIA
et FEICA »**

ont réuni leurs locaux à Bruxelles, mais surtout pour les synergies que le travail en commun sur des sujets aussi importants que REACH, GHS, le Contact Alimentaire va générer en terme d'efficacité et d'économie.

Au niveau international, nos relations avec nos collègues américains se sont encore amplifiées et nous avons en mars dernier, accueilli avenue Marceau la conférence annuelle de l'I.P.I.C (International Paint and Printing Ink Council) et du CCISC (Coatings Care® Industry Stewardship Committee). J'espère que vous avez apprécié les progrès que nous avons faits dans le

domaine de la communication pour véhiculer une image positive de nos industries, pour situer FIPEC comme référent, pour diffuser l'information non seulement vers nos adhérents mais aussi vers l'extérieur : clients, fournisseurs, institutionnels, politiques, journalistes...

Mon équipe et moi même avons à cœur de poursuivre activement et efficace-

ment les stratégies souhaitées par nos adhérents tant au niveau national qu'au niveau européen et international.

L'ensemble de ces projets et actions sont et seront menés comme cela est la règle à la FIPEC dans le respect de l'éthique, des objectifs et des budgets.

Michel LE TALLEC



RAPPORT D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

*La mise en valeur
de nos métiers...*

En matière économique pour la France, les années se suivent et se ressemblent. Même si la deuxième partie de l'année, suite à l'élection présidentielle, a été marquée par une accélération dans le domaine des projets législatifs, les indicateurs n'ont pas été à la hauteur des attentes. Avec une croissance évaluée à 1,7%, et des perspectives 2008 à la baisse, la France peine à trouver les clés lui permettant de revenir à une croissance plus dynamique.

Les enjeux économiques et réglementaires auxquels sont confrontés nos adhérents nécessitent plus que jamais de disposer d'outils, de supports et d'informations, leur permettant d'optimiser leurs actions au quotidien, et d'assurer leur pérennité.

Le rôle du département des affaires économiques et communication s'est concentré sur trois axes :

- relais d'informations statistiques, législatives et réglementaires auprès de tous les collaborateurs des entreprises qui interviennent sur les différents marchés,
- interface avec les instances européennes,
- valorisation des métiers et des technologies auprès des différentes parties prenantes.

Relais d'informations

■ Les statistiques



Afin de se positionner sur les différents marchés, il est toujours extrêmement important de consolider des éléments statistiques, puisque ce sont des outils d'aide à la décision.

La FIPEC a donc poursuivi le travail engagé sur les années précédentes : le nouveau système automatisé de ges-

tion des statistiques est opérationnel, et la FIPEC s'est attachée à exploiter au maximum les informations transmises par les participants aux différents panels, dans le cadre du respect strict des règles de déontologie. Les périmètres ont été précisés, et des vérifications systématiques ont été réalisées auprès des adhérents.

■ Législation

De nombreux chantiers sont en cours, et si tous ne concernent pas directement nos secteurs, il importe d'être vigilants sur les conséquences potentielles des textes en préparation.

Dans le domaine du **droit de la consommation**, la FIPEC a participé à différents groupes de travail au MEDEF, permettant de suivre les évolutions législatives. Différents textes, au niveau français ou au niveau européen ont été discutés tout au long de l'année 2007 :

- Révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs : les résultats de la consultation sur le livre vert ont été présentés. L'objectif du législateur européen est d'harmoniser les réglementations en matière de droit de la consommation, en tenant compte de l'existant.
- La Directive sur les pratiques commerciales déloyales a été transposée.
- Instauration par la Commission européenne d'un groupe de dialogue dans les domaines de la santé publique et de la protection des consommateurs.
- La Commission européenne a également lancé une consultation publique en juillet sur les mesures que l'Union européenne pourrait mettre en œuvre pour

**« Assurer
une information
en continu »**

répondre à l'objectif d'une consommation, d'une production ainsi que d'une politique industrielle durables.

Des travaux sont également en cours sur le droit européen des contrats.

Au niveau français, les travaux engagés ont abouti à la promulgation de la loi dite « Chatel », pour le développement de la concurrence au service des consommateurs.

Entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008, ce texte vise à la modernisation des relations commerciales et comporte des dispositions sectorielles et transversales quant à la protection du consommateur.

Elle régleme, entre autres le seuil de revente à perte et constitue la première étape d'une réforme législative plus vaste.

Délais de paiement : la FIPEC est en contact régulier avec l'AFDCC (Association Française des Credit Managers), afin d'assurer le relais auprès des adhérents. Le rapport sur l'Observatoire des Délais de Paiement a été publié en 2007.

Dans le cadre du projet de loi sur la modernisation de l'économie, un volet « délais de paiement » est à l'étude et la FIPEC participe au groupe de travail constitué au MEDEF.

Les travaux des Groupements et Commissions

Outre les actions spécifiques de communication, détaillées plus loin dans ce document, les réunions régulières des groupements et commissions ont permis d'assurer une information en continu de l'ensemble des sujets intéressant les adhérents de la FIPEC, qu'ils soient statistiques, législatifs ou réglementaires.

Merci aux présidents de ces différents groupes, dans les secteurs des peintures, des encres, des colles, adhésifs, mastics et des couleurs pour artistes, dont le rôle essentiel d'animateur et de coordinateur a permis de porter à la connaissance de tous les informations qui intéressent concrètement les professionnels.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : la mise en œuvre de la réglementation Reach, l'application de la Directive COV, les matières premières, les actions en filière. Cela a représenté en 2007 plus d'une trentaine de réunions, sans compter les groupes de travail spécifiques.

Rappelons à ce titre, les nominations de M. Pascal Hoareau au poste de Président du Groupement bâtiment et M. Michel Trétiack à celui de Vice-Président.

Le travail d'interface avec les instances européennes

Dans le prolongement des années précédentes, la FIPEC a poursuivi son

engagement auprès des instances européennes. Que ce soit au niveau de CEPE et EUPIA pour les peintures et les encres, ou FEICA pour les colles, adhésifs et mastics, la FIPEC a pour rôle d'assurer une présence forte pour une représentativité optimum de ses adhérents.

Suite à la réorganisation de FEICA et son déménagement à Bruxelles début 2007, l'AFICAM participe activement aux travaux engagés sur des sujets tels que Reach, les statistiques ou la communication.

La valorisation des métiers et des technologies auprès des différents acteurs

Dans ce domaine, la FIPEC a développé le travail engagé les années précédentes.

D'un point de vue **institutionnel**, la FIPEC a poursuivi la diffusion des outils de communication mis en place, notamment le magazine l'Essentiel et différents communiqués de presse.

Deux numéros de l'Essentiel ont été publiés en 2007, l'un en mars, l'autre en novembre et diffusé aux adhérents, à la presse (fichier de plus de 300 contacts), ainsi qu'à l'ensemble de nos interlocuteurs des syndicats professionnels et pouvoirs publics. Le dossier central du numéro de mars était consacré à la Colorimétrie, et celui de novembre aux secteurs des colles, adhésifs et mastics.

Egalement disponibles en ligne sur le site, ces documents permettent d'optimiser la visibilité des adhérents de la FIPEC de manière qualitative et de mettre en valeur leur pro-activité dans les différents domaines sur lesquels ils interviennent. Deux numéros sont en préparation pour 2008, l'un consacré aux Encres d'imprimerie, l'autre aux Couleurs pour l'Art, le Loisir et l'Enseignement.

L'Assemblée Générale 2007 de la FIPEC a également été l'occasion de diffuser des messages forts, représentatifs de nos secteurs. Sur le thème : « mutations technologiques, vecteur d'image », les



débats ont fait l'objet d'une synthèse diffusée à l'ensemble de la presse, mettant en valeur le dynamisme de nos industriels.

Le dossier Reach, très largement décliné tout au long de l'année 2007, a été également l'occasion de valoriser le positionnement de nos adhérents. A chaque étape de ce tour de France Reach, outre la diffusion d'un communiqué de presse, des interviews ont été organisées avec les présidents des syndicats régionaux peintures et la presse régionale. Cela a permis d'obtenir des retombées intéressantes, mettant en avant nos professions et nos entreprises, leur implication dans les sujets environnementaux, et leurs préoccupations quant à la mise en œuvre de cette réglementation.

Au delà des messages transversaux que véhicule la FIPEC, des **plans d'actions sectoriels** ont été développés en 2007, dans la continuité de 2006. L'objectif commun est de **valoriser les spécificités de chacun des métiers** représentés à la FIPEC.

Dans certains domaines, la communication sectorielle est indissociable du travail en filière ;

C'est le cas pour **l'Association « Peintres et Peintures pour la France »** qui a poursuivi son tour de France, afin de promouvoir les métiers de la peinture, notamment auprès des jeunes, et participé à différents salons professionnels, comme Couleurs & Finitions et Batimat.

L'enjeu est important, puisqu'il s'agit de pallier le déficit de main-d'œuvre qualifiée. A ce jour, la filière peinture

bâtiment a besoin de 1 500 à 2 000 peintres de plus par an*.

Par ailleurs, le Développement Durable, en imposant une nouvelle façon de penser les bâtiments, pour respecter l'environnement et économiser les énergies, entraîne également, plus que jamais des évolutions des métiers et des besoins en recrutement de plus en plus importants.



Depuis plus de 10 ans, la filière unie autour de « Peintres et Peintures Pour la France » valorise l'image de ses métiers et sensibilise un large public pour préparer au mieux l'avenir du secteur. En 2007 en traversant les régions Rhône Alpes, Alsace et Franche Comté, nous avons visité 75 collègues, participé à 5 salons grand public, été présent sur 11 places publiques, obtenu 124 retombées presses et des milliers de personnes ont été sensibilisées.

En 2008, **le Tour de France des Métiers de la Peinture continue sa traversée** en région PACA et Languedoc Roussillon.

C'est le cas également pour la filière Carrosserie, où une table-ron-

de a été organisée dans le cadre d'**Equip'auto** sur le thème « perception et évolution de la profession » en partenariat avec la FEDA, la FFC et le GIFAS. Les intervenants, Jean Papachryssanthou, Président du Groupement Carrosserie de la FIPEC, Michel Villatte, Président de la FEDA, Guy Martin, Président de la FFC et Eric Devos, Directeur Général du GIPA

France ont apporté leur vision complémentaire sur les perspectives de ce secteur. Près d'une cinquantaine de personnes avait répondu présents. La synthèse des échanges a été diffusée auprès de la presse professionnelle, ce qui a donné lieu à des retombées presse, mettant en valeur le travail des professionnels du secteur.

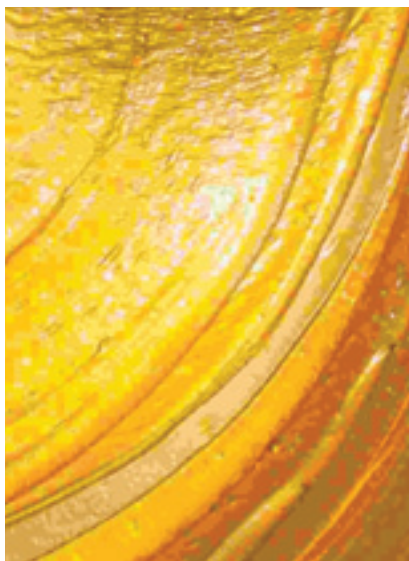
Citons enfin, l'initiative du **colloque de l'imprimé**, organisé par la Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement, à laquelle la FIPEC a été associée en partenariat avec les différents acteurs de la filière. L'objectif était de faire un point sur l'avenir de l'imprimé et sa place parmi les médias numériques. Dans le cadre de ce collo-

* Source chiffres Capeb 2008.

que où différentes tables rondes étaient organisées, Jean-Michel Schmitt, Président de l'AFEI et Jean-Marc Barki, Président de l'AFICAM représentaient respectivement les encres d'imprimerie et les colles à la table ronde « l'imprimé est-il ennemi de l'environnement ? ». Par ailleurs, la filière de l'imprimé a choisi l'axe pédagogique pour sensibiliser ses publics sur les actions engagées dans le domaine environnemental. A cet effet, une campagne sur le thème « **l'environnement, c'est durablement imprimé** », a été lancée, et six fiches, sous forme de bandes dessinées, dont une fiche sur les encres, ont été réalisées, diffusées et fait l'objet d'encarts publicitaires.

Tout au long de l'année 2007, la FIPEC a également travaillé avec ses adhérents sur des actions sectorielles spécifiques :

La réalisation d'un **site spécifique aux peintures décoratives grand public**, intitulé « ma maison ma peinture ». Finalisé fin 2007, il sera mis en ligne en février 2008. Réparti en quatre rubri-



*« Accompagner
les entreprises
pour contribuer à
la valorisation de
leurs métiers »*

ques ; il valorise le produit peinture et donne des conseils de mise en œuvre.

La conception d'une **brochure sur les peintures industrielles** : déclinée sous forme de fiches, elle permettra de sensibiliser sur la place primordiale que tient la peinture dans la chaîne de valeur d'un produit fini.

Au niveau de l'**AFEI une brochure sur les encres d'imprimerie est en cours de rédaction**. Elle comportera deux volets principaux également sous forme de fiches, mettant en valeur le secteur et la performance des produits.

L'**AFICAM**, après avoir officialisé la nouvelle appellation de l'Association au 1^{er} janvier 2007, a mis en place des outils de communication, permettant de mettre en avant ses membres et la technicité de leurs produits. La participation à deux salons professionnels a permis d'assurer la visibilité de l'Association auprès des différents publics et la réalisation d'un dossier de presse ainsi que d'un document spécifique sur la mise en œuvre des produits pour revêtements de sols a permis de débiter un travail documentaire essentiel. Afin d'être en cohérence avec la nouvelle identité de l'Association, le site

internet a été remanié graphiquement, avant une refonte plus en profondeur, planifiée en 2008.

L'**AFCALÉ**, profitant de l'opportunité du salon « Marie-Claire Idées » a conçu avec l'organisateur « **le village des couleurs** ». Ainsi, sur 256 m² du 19 au 21 octobre 2007, les 7 marques présentes ont permis de replacer les couleurs au centre des activités de loisirs créatifs et montrer le dynamisme du secteur. L'objectif était de surprendre et décomplexer le public face aux techniques et produits proposés. Différentes animations ont été organisées (jeu-quizz, « Couleur'Bar ») et des démonstrations portant notamment sur la décoration intérieure, ont été proposées aux visiteurs.

Les chantiers 2008 sont encore nombreux : concernant la FIPEC, un travail sur les différents outils de communication (graphisme et contenus), va être engagé, avec notamment une réflexion sur l'évolution du site internet et de la lettre aux chefs d'entreprise. Un relais communication continuera à être assuré sur les sujets réglementaires, tels que Reach, le GHS ou bien les nanotechnologies.

Les actions engagées sur les différents métiers continueront à être déclinées. Au delà du support législatif et réglementaire qu'apporte la FIPEC, il s'agit de poursuivre l'accompagnement des entreprises en matière de communication, afin de contribuer à la valorisation de leurs métiers, axe aujourd'hui incontournable pour une fédération.

Dominique AYOUL

RAPPORT D'ACTIVITÉ SOCIALE

L'année 2007 s'est caractérisée par un engagement gouvernemental fort sur la voie des réformes sociales assorti d'un calendrier extrêmement serré pour l'ensemble des partenaires sociaux.

Le tempo a été donné avec la promulgation de la loi TEPA dès le 22 août 2007, pour une entrée en vigueur le 1^{er} octobre, allégeant les charges sur les heures supplémentaires, et les trois conférences tripartites du dernier trimestre de l'année relatives à l'amélioration des conditions de travail, l'égalité professionnelle hommes-femmes, l'emploi et le pouvoir d'achat.

Enfin, l'année s'est achevée sur **la négociation « marathon »** relative à **la modernisation du marché du travail** qui a abouti à **l'accord national interprofessionnel (ANI)** du 11 janvier 2008, signé par trois organisations patronales (MEDEF, UPA, CGPME) et par la CFE-CGC, la CFDT, la CFTC et FO. Cet accord marque un premier pas vers la flexisécurité.

Il **innove en créant** un nouveau mode de rupture du contrat de travail **« la rupture conventionnelle »** et le **contrat dit de projet**.

Par ailleurs, **il consolide et développe** des dispositifs existants destinés à ren-

consécutif un accord salarial a été conclu le 1^{er} février 2007. La FIPEC a participé activement à cette négociation aux côtés de l'UIC en concertation avec les membres de la Commission Sociale de la FIPEC et du Comité Social de la Parachimie, qui réunit trois Fédérations associées (la FIPEC, la FIP et la FNCG). L'accord a été signé par trois organisations syndicales : la CFE-CGC, la FCE-CFDT et la CMTE-CFTC, signataires de l'accord de 2006. Les salaires minima conventionnels ont été revalorisés de 1,9% et la valeur du point, base 38 heures, est ainsi passée à 7,153 €. Cet accord est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007, après la publi-

versité et prévoit notamment la déclinaison de ses principes généraux sur les thèmes suivants :

- l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes,
- l'emploi et l'insertion des salariés handicapés,
- l'emploi des seniors,
- l'emploi des jeunes et les stages en entreprise,
- le droit syndical et la représentation du personnel.

En 2007, l'activité du département social s'est également articulée autour des axes suivants :

- l'évolution de la législation sociale, des négociations interprofessionnelles et leurs incidences sur le dispositif conventionnel,
- les travaux des groupes de travail ad hoc de l'Union des Industries Chimiques (UIC) et du MEDEF auxquels la FIPEC a participé,
- les réunions du Comité de pilotage paritaire de l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications des industries chimiques, du Comité paritaire chimie de C2P (OPCA de la branche), les Conseils d'Administration du CFA AFI 24 et les jurys d'examen de l'ITECH,
- le service extranet du département des affaires sociales (circulaires sociales, accords de branche, indicateurs sociaux,...) dont l'accès est réservé aux adhérents,
- la gestion du service de demandes d'emploi spécialisé sur les métiers de nos professions (professionnels expérimentés et/ou jeunes diplômés) et de propositions de postes à pourvoir émanant d'entreprises adhérentes de la FIPEC.



forcer la sécurisation des parcours professionnels et le retour à l'emploi.

Son entrée en vigueur nécessite une adaptation des dispositions législatives et réglementaires prévue d'ici l'été 2008. Il revient d'autre part aux branches professionnelles, sous réserve d'un accord de branche étendu, de le décliner pour partie.

Dans notre branche professionnelle, et ce pour la **seconde année**

cation au Journal Officiel de l'arrêté ministériel portant son extension.

Une négociation sur la diversité dans l'entreprise, qui se situait dans le prolongement de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 octobre 2006, a également abouti le 20 juillet 2007, à **la signature par la FCE-CFDT et la CMTE-CFTC d'un accord-cadre dans les industries chimiques**. Cet accord définit les moyens propres à mobiliser la branche sur le thème de la



Face à l'évolution de la législation sociale, de la jurisprudence et aux négociations à venir tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau de la branche, la FIPEC se doit de poursuivre avec pugnacité sa mission d'information et de conseil auprès de ses adhérents, et de représentation dans les différentes instances nationales.

La Commission Sociale FIPEC

Présidée par Mr Tayeb AMOURI (Akzo Nobel Coatings SA), la commission sociale est avant tout un lieu d'échanges et de partage d'expériences, source d'enrichissement pour ses participants. Elle s'est réunie cinq fois en 2007.

Cette commission est également un **lieu privilégié** d'information sur les avant-projets de loi, sur les négociations interprofessionnelles ou sur les travaux de la Commission du MEDEF « Relations du Travail et Politiques de l'Emploi » auxquels participe la FIPEC, et de consultation en amont sur les négociations paritaires de branche en cours ou à venir.

La commission sociale est enfin un **lieu de réflexion** avec l'intervention d'experts sur des thèmes relevant à la fois du management et de la prospective :

- « Le Management Interculturel » par Mr Marc BERETTA, enseignant à l'ES-CP-EAP,

*« La commission :
un lieu d'échanges
et de partage
d'expériences »*

- « Communication et gestion de crise face aux journalistes » par Mr Michel MEYER, Directeur Général Adjoint de Radio France, Directeur du Réseau France Bleu,
- « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - GPEC » par Maître Pierre BREGOU et Mr Max MATTA, DRH Rhodia France et DRS Rhodia Europe,
- « Performances et systèmes de rémunération variable » par Mr Jean-Yves BRONNER, Cabinet ORA Consult.

Les enquêtes de la profession et de la branche

Rémunérations

Une enquête sur les rémunérations versées en 2007 a été menée auprès des entreprises adhérentes de la FIPEC. 139 établissements représentant un effectif total de 8 799 salariés (soit environ 50% des effectifs de la profession) ont participé à cette enquête dont les résultats, non publiés, ont été transmis aux seuls participants.

Elle a permis aux établissements du panel de disposer notamment d'informations indicatives sur les différentes composantes de la rémunération d'un salarié (salaire de base, primes, éléments variables, intéressement collectif,...) et d'informations qualitatives (description des rémunérations par coefficient, croisée avec le sexe et l'ancienneté, etc...).

Les résultats font par ailleurs l'objet d'une consolidation au niveau de la branche.

L'emploi

Pour la seconde année consécutive, il a été enregistré en 2007 une baisse sensible du chômage qui a atteint au 4^e trimestre 2007, 7,8 % de la population active (contre 8,6% fin 2006).

Le développement des contrats d'apprentissage et le maintien dans l'emploi des seniors ont pour objectif de poursuivre l'amélioration de la situation de l'emploi au niveau national.

Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'industrie, sur la diversité de nos secteurs d'activité et leurs débouchés professionnels, demeurera néanmoins un défi à relever pour nos entreprises.

■ Dans la branche

Les chiffres annuels de l'UNEDIC indiquent une stabilité des effectifs au 31/12/2006*. (-0,75% par rapport à 2005) pour l'ensemble des industries chimiques (code APE 24) avec 249 406 salariés.

■ Dans notre profession

Dans les peintures et les encres (code APE 243Z), les chiffres annuels de l'UNEDIC indiquent une baisse de 1,28 % des effectifs. Ils ont été ramenés à 15 905 au 31/12/2006*, contre 16 111 au 31/12/2005. Le nombre d'établissements recensés s'établit à 395 (403 au 31/12/2005). Le taux d'activité des femmes atteint 27,6% de l'effectif total.

Dans le secteur des colles et gélamines (code APE 246C) qui ne correspond pas exclusivement à l'AFICAM, l'UNEDIC a recensé 58 établissements en 2006*, et un effectif global de 3 698 salariés au 31/12/2006 en recul (-2,86 %) par rapport à 2005 (3 807 salariés). Le taux d'activité des femmes est plus élevé que dans le secteur des peintures et encres avec 29,4 % du total des effectifs du secteur.

La formation professionnelle

■ Dans la branche

Aux termes de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 5 décembre 2003 et de l'accord du 8 novembre 2004 sur la formation professionnelle dans les Industries Chimiques, **un Observatoire prospectif des métiers, des compétences et de la diversité dans les industries chimiques (OPIC) a été créé au niveau de la branche** au printemps 2005.

Il a pour mission d'assurer une veille prospective sur l'évolution des métiers au niveau régional, national, européen et international.

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) des Industries Chimiques définit le programme annuel ou pluriannuel de l'Observatoire.

Un Comité de pilotage paritaire, composé de représentants des cinq organisations syndicales, de l'UIC, des Fédérations associées (dont la FIPEC) et de représentants d'entreprise, en assure le fonctionnement.

Pour mémoire, les travaux de l'observatoire (financés par C2P) doivent permettre aux partenaires sociaux de la branche, aux entreprises et aux salariés :

- de disposer des informations nécessaires pour mieux comprendre les évolutions de la branche et leur impact sur l'emploi et la qualification des salariés,
- d'anticiper la transformation ou l'émergence des métiers en évolution,
- d'identifier les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier,
- de faciliter une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les entreprises quels que soient leur taille et leur secteur d'activité,
- de définir une politique de formation initiale et continue adaptée aux besoins des entreprises.

Ces travaux sont mis à la disposition des entreprises et des salariés au fur et à mesure de leur réalisation.

Ainsi depuis le 21 décembre 2007, le répertoire des métiers des indus-



* N.B : les chiffres annuels d'emploi de l'UNEDIC des différents secteurs d'activité sont publiés avec une année de décalage. Les données de la dernière année connue sont provisoires et rectifiées l'année suivante.

tries chimiques est à la disposition des entreprises. Doté de 117 fiches-métiers où sont détaillés les activités, les savoirs et les savoirs-faire propres à chaque métier, **il a pour vocation d'être une base d'information, d'analyse et de communication sur les métiers des industries chimiques.** Un lexique des termes spécifiques aux ressources humaines et un glossaire des termes techniques utilisés dans le répertoire sont également accessibles.

Il est consultable sur le site internet suivant : www.observatoireindustrieschimiques.com

■ Dans notre profession

Bilan de la formation en 2007 :

a/ L'ITECH a réalisé en 2007, un chiffre d'affaires de 142 K€ en recherche, développement et essais au titre du département Peintures, Encres et Adhésifs.

Dans le cadre de la formation initiale, 40 étudiants ont obtenu en 2007 leur diplôme d'ingénieur en Peintures, Encres et Adhésifs dont 9 dans le cadre de l'apprentissage et 3 ayant suivi un double diplôme franco-allemand. Le certificat de fin d'études post premier cycle de chimiste de formulation (cette formation a désormais le nom de Bachelor de l'ITECH) a été délivré à 10 étudiants en colorimétrie, 1 en peintures et encres et 2 en adhésifs. En juin 2007, 12 élèves ont reçu leur diplôme de BTS Peintures, Encres et Adhésifs dont 4 par la voie de l'apprentissage.



Il convient ici de souligner que l'ITECH est désormais habilité à délivrer ses diplômes par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Au titre de la formation continue, 99 stagiaires ont suivi des stages dispensés par l'ITECH.

Enfin, l'ITECH a signé une convention avec l'Eastern Michigan University (Coatings Research Institute) relative à l'échange d'étudiants et d'enseignants chercheurs.

b/ L'utilisation des fonds de C2P (OPCA de la branche) : C2P a collecté 83,88 millions d'Euros en 2007 au titre de la professionnalisation et de la formation continue dont 42,43 millions pour le secteur Chimie-Parachimie et 3,79 millions versés par les fabricants de peintures, encres, colles et adhésifs.

En contrepartie ceux-ci ont bénéficié de financements à hauteur de 3,24 millions d'Euros (soit une progression de 25 % par rapport à l'an passé) dans les conditions suivantes :

- Les contrats et périodes de professionnalisation : 184 dossiers (contre 145 en 2005) présentés par 83 entreprises des peintures, encres et colles ont été pris en charge par C2P. Ils correspondent à des engagements financiers de l'ordre de 1,070 million d'Euros,
- la formation continue : 76 entreprises de nos professions (dont 41 de moins de 10 salariés) ont confié leurs dossiers à C2P Action; les engagements financiers s'élèvent à 0,9 million d'Euros,
- le DIF : le nombre de dossiers déposés enregistre une progression de 22 % avec 799 prises en charge en 2007 (contre 655 l'an passé) concernant 1328 stagiaires (en augmentation de 31% par rapport à 2006) donnant lieu à un total pris en charge par C2P de 1,239 million d'Euros.

c/ L'AFPEV, association créée par la FIPEC et l'AFTPVA, assure une formation permanente des techniciens de la profession, en tenant compte des évolutions techniques et réglementaires,

sur la base de stages sur mesure ou sur catalogue. En 2007, 42 entreprises ont eu recours à l'AFPEV pour des stages de formation inter ou intra-entreprises qui ont concerné 103 salariés (dont 48 en intra-entreprise et 55 stagiaires en cours inter-entreprise).

Nonobstant le contexte économique ou réglementaire, l'année 2008 sera sous l'égide du social avec :

- la poursuite des négociations interprofessionnelles sur la pénibilité au travail, l'engagement de consultations sur la représentativité syndicale, le régime des retraites, la réforme annoncée de la formation professionnelle,

*« Concertation
et réciprocité
des échanges »*

- les négociations avec les partenaires sociaux au niveau de la branche sur la politique salariale, l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes, le PEI/PERCOI, la modernisation du marché du travail puis leur déclinaison dans les entreprises,
- la publication et la mise en œuvre de la loi pour le pouvoir d'achat, le projet

de loi relatif à la lutte contre les discriminations, la recodification du code du travail et les évolutions légales ou réglementaires,

- et enfin, par la prise en compte du développement du dialogue social au niveau européen.

Dans ce contexte, la concertation et la réciprocité des échanges demeurent le fondement d'une représentation pertinente des intérêts de la profession.

Isabelle MORIN-GIRARD

RAPPORT D'ACTIVITÉ TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

« Grenelle de l'environnement »

2007 a été marquée par le « Grenelle de l'environnement », initié par le Président de la République, le 21 Mai 2007.

Les conclusions de ce « Grenelle » vont engager notre pays pour les décennies à venir et entraîner nos entreprises.

La FIPEC a accepté l'invitation du MEDEF à le représenter dans deux groupes : « Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance » et « Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi ».

Le Président SARKOZY, le 25 octobre 2007, a annoncé une trentaine de mesures à prendre et 33 Comités Opérationnels (COMOP) sont en place. La France doit ainsi devenir **exemplaire dans le domaine de l'environnement et de la biosurveillance en allant au-delà des exigences de la CEE** (COV, déchets, nanoparticules, qualité de l'eau, ...).

Ces perspectives ouvrent à nos entreprises de nouvelles et importantes opportunités.

Les cinq premiers COMOP sont dédiés au bâtiment. **Trente millions de bâtiments sont à rénover.**

L'isolation thermique est primordiale et l'ITE (isolation thermique par l'extérieur) fait l'objet d'une nouvelle commission FIPEC depuis le 2 octobre 2007.

Hygiène - Sécurité

■ Formaldéhyde et arrêté du 13 juillet 2006

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'arrêté du 13 juillet 2006 classe tous **travaux exposant au formaldéhyde** comme **« procédés cancérogènes »**.

Cet arrêté, d'**application sans seuil**, a nécessité des précisions que le ministère du travail a apportées, sur demande de la FIPEC :

« l'arrêté du 13 juillet 2006 ne modifie pas les règles de mise sur le marché du formaldéhyde et des préparations contenant du formaldéhyde en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage, qui sont des règles d'harmonisation totale dans tous les états membres de l'Union européenne. »

« Compte-tenu de ces règles de mise sur le marché, si des travailleurs sont exposés à des préparations contenant une concentration supérieure ou égale à 0.1% en poids de formaldéhyde, l'arrêté du 13 juillet 2006 et, par voie de conséquence, les dispositions de la réglementation renforcée relative aux agents CMR s'appliquent. A contrario, l'arrêté du 13 juillet 2006 ne concerne pas les travaux exposant à une préparation contenant moins de 0.1% de formaldéhyde. »

« En revanche, il est important de rappeler qu'il n'y a pas de seuil pour l'émission de substances au poste de travail. ...Par conséquent, dès lors que des travailleurs sont susceptibles d'être exposés au formaldéhyde lors d'un procédé, par exemple si cette substance apparaît comme produit de dégradation, l'employeur doit en tenir compte dans l'évaluation des risques et mettre en

place, en application de l'arrêté du 13 juillet 2006, les dispositions appropriées prévues par la réglementation renforcée relative aux agents CMR de catégorie 1 ou 2, quel que soit le niveau d'exposition et donc, sans seuil. »

■ Convention CMR

Suite à la campagne de contrôles de l'inspection du travail en 2006 afin de vérifier la bonne application de la réglementation portant sur la prévention du risque CMR, la DGT (Direction Générale

que les peintures et 4 substances CMR limitées aux catégories 1 et 2 : Trichloréthylène ; Composés du plomb, Chromates et Phtalates.

■ Nanotechnologies

Déjà exploitées dans l'industrie, les nanotechnologies représenteront un marché mondial estimé à 1 000 milliards d'euros en 2010. Economiquement et techniquement, **ces technologies présentent un potentiel de développements et d'applications considérable, notam-**



Crédit photo : SITO

du Travail) a demandé la signature de **conventions sectorielles d'objectifs**. L'idée force était de « Rappeler les entreprises à leurs obligations et à leurs responsabilités en matière de prévention du risque CMR en milieu de travail, compte tenu des enjeux majeurs de santé publique qui s'y attachent ».

Cette convention, qui devait porter sur tous les secteurs d'activité de la FIPEC et sur tous les composés CMR (catégories 1,2 et 3) est prête ; elle attend la signature du Ministre, et ne **concernera**

ment dans les domaines représentés par la FIPEC. Elles permettent en effet d'obtenir des propriétés nouvelles grâce au contrôle de la forme et de la taille de la matière à des dimensions de l'ordre du nanomètre. Ainsi peuvent être obtenus des revêtements auto-nettoyants, des vernis auto-régénérants ou des peintures automobiles toujours plus résistantes aux agressions physiques...

Toutefois le développement de ce marché soulève des questions quant aux impacts sur la santé et l'environnement,

du fait de la haute réactivité de la matière à cette échelle et de sa capacité à pénétrer l'organisme.

Dans l'attente des résultats des études scientifiques en cours, la Commission Européenne a soumis à consultation, en juillet 2007, une proposition de **Code de Conduite pour une recherche responsable en nanosciences et nanotechnologies**.

En France, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire et de l'Environnement et du Travail (AFSSET), a été saisie par les ministères en charge de l'Ecologie, du Travail et de la Santé pour étudier les impacts des nanomatériaux sur la santé et l'environnement, et pour enquêter sur la sécurité au travail dans les entreprises fabriquant et utilisant des nanomatériaux.

Rappelons également que le Grenelle de l'Environnement s'est penché sur la question et que ses conclusions prévoient :

- la **déclaration obligatoire** aux pouvoirs publics de la présence de nanoparticules dans les produits grand public, dès 2008 ;
- et la réalisation d'un **bilan coûts / avantages** systématique avant la mise sur le marché de produits contenant des nanoparticules ou des nanomatériaux, dès 2008.

D'autre part, un débat public sera organisé par la Commission Nationale du Débat Public.

Les secteurs des peintures, encres, couleurs, colles, adhésifs et mastics sont pleinement concernés par le débat sur les nanotechnologies en tant qu'utilisateurs potentiels de ces technologies.

Dans ce contexte, la FIPEC a amorcé un travail de veille et de communication autour des nanotechnologies en collaboration avec l'Association Allemande des Fabricants de Peintures et Vernis, Verband der deutschen Lackindustrie, leader européen sur ce thème.

La FIPEC a rencontré la Direction Générale du Travail en octobre 2007 et se prépare avec ses adhérents à des actions de communication, à la fois vers les institutionnels, vers les pouvoirs publics mais aussi vers le grand public.

Normalisation Certification

■ Normalisation



Plus les années passent, et plus la normalisation prend sa place au sein du domaine réglementaire. Il ne faut pas oublier en effet, que **pour être applicables** (et appliquées), **les directives font appel aux normes** (dites alors « harmonisées »).

Dès lors, il est nécessaire de s'impliquer dans le domaine normatif pour disposer d'un outil permettant d'intervenir dans la rédaction de ces documents.

Citons par exemple la révision du DTU 42-1 ; la pR EN 998-3 ; la pR EN 302-5 ; la NF T 30-608 ; l'EN ISO 20340 ; l'EN ISO 16944 ... et tant d'autres.

*« L'extension
de notre zone
d'influence et de
nos marchés »*

Parmi d'autres, il est un domaine particulier dans lequel la FIPEC s'investit : **le domaine militaire**, tant au niveau français qu'au niveau de l'**OTAN**. Les volumes sont très importants, l'enjeu l'est tout autant : **10 000** normes ont ainsi été passées au crible pour n'en retenir « que » 270 dans le cadre du « European Handbook for Defence Procurement » (OTAN – CEN – WS10 – EG9 pour les initiés...).

■ Certification

La certification des systèmes de peinture sur béton de tunnels et de ponts est en place. Fruit du travail de la filière anticorrosion (FIPEC + GEPI + OHGPI + ACQPA), elle complète la certification existant depuis plus de 10 ans, des systèmes de peinture Anticorrosion/Marine.

Le travail des adhérents et celui de leur Fédération au sein de cette filière Anticorrosion, a permis depuis 10 années la certification, non seulement de plus de **250 systèmes de peinture**, mais de **2450 opérateurs** et **150 inspecteurs**. Opérateurs et inspecteurs dont il faut s'occuper en terme de formation, candidature, centres d'examen, agréments, audits, diplômes...

■ Enduits de peintures

Les experts de la profession des enduits de peintures se sont réunis pour réviser la norme NF T 30-608 dédiée aux **enduits extérieurs**, et **l'étendre aux enduits intérieurs**. L'objectif est à terme de porter cette norme au plan européen. Nos collègues espagnols ont été tenus informés dès le début des travaux, au travers de l'ASEFAPI, (Association Española de Fabricantes de Pinturas y Tintas).

Substances Préparations Etiquetage

■ Réglementation

« COV Produits » (décret 2006-623 et arrêté du 29 mai 2006)

La question reste toujours posée quant à la « **mise sur le marché** » de revêtements (hors aérosols) appliqués sur les bâtiments, leurs menuiseries de finition et garnitures et les structures associées à des fins décoratives, fonctionnelles et

de protection ainsi que les produits de retouche de véhicules **fabriqués avant le 1^{er} janvier 2007 ou 2010, dates d'application de cette réglementation.**

Selon les termes de l'article 4 du décret 2006-623 et au regard de la définition de «Mettre sur le marché», les produits fabriqués avant le 1^{er} janvier 2007 ou le 1^{er} janvier 2010 peuvent encore être mis sur le marché pendant douze mois, et ce aussi bien par les fabricants de revêtements que les circuits de distribution.

- La réglementation impose aux fabricants de ne plus fabriquer de produits non étiquetés et ne respectant pas les valeurs limites imposées aux échéances du 1^{er} janvier 2007 et du 1^{er} janvier 2010.
- La réglementation laisse la possibilité aux « metteurs » sur le marché (fabricants et distributeurs) d'écouler les stocks de produits non conformes pendant douze mois.
- La **réglementation n'impose pas aux fabricants le retrait du marché** des produits non conformes qu'ils

ont mis sur le marché avant le 1^{er} janvier 2008 ou le 1^{er} janvier 2011.

■ Réglementation BIOCIDES

Un guide de l'étiquetage¹ des produits biocides, datant du 28 août 2007, est disponible sur le site du Medad. Les lignes directrices proposées dans ce document sont destinées à guider les professionnels du secteur des biocides sur la façon de se conformer à la réglementation française sur l'étiquetage des produits biocides mis sur le marché en France. Ce guide a été réalisé en collaboration avec la DGCCRF, la DGT, la FIPEC et d'autres fédérations de professionnels.

Le décret² rendant obligatoire la **déclaration des produits biocides** auprès du Medad a été publié le 26 décembre 2007. Les produits présents sur le marché doivent être déclarés avant le 1^{er} juillet 2008. Les produits biocides mis sur le marché après cette date doivent faire l'objet d'une déclaration avant d'être commercialisés.

■ Ethers de glycol et rapport de l'AFSSET³

Le méthoxy propanol et son acétate sont mis en cause en raison de leur impureté bêta, toxique pour la reproduction. Les fabricants de revêtements sont visés... La FIPEC reconnaît la nécessité d'évaluer la pertinence de seuils ou de situations à risque dans le domaine de la protection de la santé.

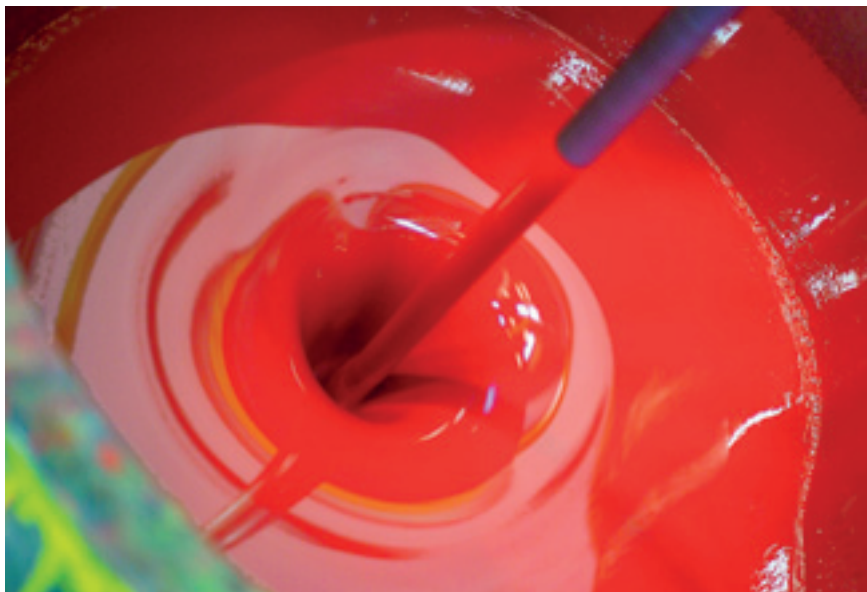
La FIPEC a toutefois fait part de son désaccord à l'AFSSET, concernant le



1 - Guide d'étiquetage des produits biocides <http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/GuideEtiquetageBiocides28aout07.pdf>

2 - Décret 2007-1869 du 26 décembre 2007 - NOR : DEV0758718D - JORF du 30 décembre 2007.

3 - AFSSET : Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail.



contenu du rapport émis en décembre 2006 et portant sur l'utilisation du méthoxy propanol, et l'acétate de méthoxy propanol dans le secteur des peintures et vernis.

D'après la FIPEC, les hypothèses « **scénarii d'exposition peintures et vernis** » retenues **ne sont pas pertinentes** et le choix des **hypothèses et les calculs sont à revoir**.

Depuis de nombreuses années, les fabricants de peintures et vernis ont fait évoluer leurs formulations pour supprimer au maximum l'utilisation des éthers de glycol. En 2001, la FIPEC rappelait à travers une charte, que depuis de nombreuses années, ses adhérents n'utilisaient plus d'éthers de glycol toxiques pour la reproduction de catégorie 2.

En 2004, une enquête FIPEC montrait que sur la totalité des peintures et vernis fabriqués par ses adhérents et à destination du public, moins de 22% de ces préparations contenaient encore des éthers de glycol.

Les résultats de l'étude INRS « panorama de l'utilisation des solvants en France fin 2004 » conduisent au même constat

- *une diminution importante de la consommation des éthers de glycol par les fabricants de peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs entre 2001 et 2004*

- *les principaux éthers de glycol utilisés sont des éthers de glycol de la série P.*

En complément, l'enquête FIPEC montrait également que :

- moins de 0.5% de peintures et vernis que ses adhérents fabriquent et qui sont à destination du public, contiennent du PGME.
- moins de 0.005% de peintures et vernis que ses adhérents fabriquent et qui sont à destination du public, contiennent du PGMEA.

Les entreprises adhérentes de la FIPEC ont depuis de nombreuses années pris leurs responsabilités vis-à-vis des produits qu'ils commercialisent.

En est-il de même des entrepreneurs non européens qui commercialisent leurs produits sur le sol français ?

REACH⁴ est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007

Entré en vigueur le 1^{er} juin 2007, le règlement européen REACH prévoit que chaque fabricant ou importateur procède à l'enregistrement des substances qu'il produit ou importe pour qu'il puisse continuer à les commercialiser sur le marché européen et qu'elles puissent être utilisées. Ce règlement oblige l'enregistrement de 30 000 substances chimiques (produites ou importées à une tonne ou plus par an) et de toutes les utilisations qui en sont faites. REACH fait dorénavant porter à l'industrie la responsabilité d'évaluer et de mettre en place une gestion des risques appropriée par tous les acteurs utilisateurs successifs, et ce jusqu'à l'utilisateur final. Les fabricants ou importateurs disposeront d'un calendrier de 11 ans pour enregistrer les substances qu'ils produisent ou importent. **Ce règlement s'applique à toute l'industrie manufacturière européenne.** C'est une véritable révolution pour les fabricants de peintures et vernis, encres, couleurs, colles et adhésifs, qui utilisent, dans leurs formulations, de nombreuses préparations faites à partir de ces substances. Actuellement, 1 500 000 sortes de peintures décoratives sont fabriquées en Europe.

Le coût financier à supporter par les fabricants ou importateurs sera non négligeable, les coûts d'évaluation d'une substance pouvant être élevés en raison des données à fournir. **Des substances**

4 - Rectificatif au règlement (CE) no 1907/2006 du 18 décembre 2006.

seront enregistrées, des substances vont disparaître. Pour l'instant, les formulateurs n'ont aucune visibilité sur l'évolution du portefeuille de matières premières dont ils pourront disposer auprès de leurs fournisseurs, pour continuer à formuler leurs produits.

Le 5 juin 2007, la FIPEC, en collaboration avec l'UFCC⁵ et la FIM⁶ a organisé un séminaire d'information. Plus de 200 participants étaient présents. Maître Sylvain Martin est intervenu sur la gouvernance des consortia, la confidentialité, les responsabilités et les pratiques anticoncurrentielles, le Medad sur la mise en application de REACH par les autorités, et différents témoignages industriels étaient au programme.

Les adhérents de la FIPEC s'organisent, ce règlement nécessitant l'implication de tous les acteurs d'une même entreprise, Direction, Achats, Hygiène-Sécurité-Environnement, R&D, Service Juridique, Production, Marketing...

Il y a lieu de nommer un coordinateur, faire un inventaire des substances, préparations, articles nécessaires à l'activité de l'entreprise, analyser les flux dans la fabrication, la commercialisation des préparations ou articles, autant d'éléments qui permettent de définir les différents statuts de l'entreprise dans REACH. Il est rare de rencontrer une entreprise ayant seulement le statut d'utilisateur en aval. Souvent, cette entreprise devra avoir à se conformer aux exigences très lourdes qui s'appliquent aux fabricants ou importateurs.

La FIPEC met à disposition de ses



adhérents des outils d'aide à la mise en place de REACH dans les entreprises : questions/réponses, modèles de lettre à destination des fournisseurs, des clients, modèle d'inventaire, présentations - type de sensibilisation.

La fédération a également commencé des actions de sensibilisation auprès des organisations professionnelles regroupant les très nombreuses entreprises utilisatrices de revêtements, pour les sensibiliser à REACH.

■ Formations régionales REACH

Avec l'entrée en vigueur de REACH, la FIPEC contribue à former ses adhérents au nouveau règlement. Avec l'appui des syndicats régionaux, la FIPEC s'est rapprochée des sociétés, afin de faciliter l'accès à l'information à toutes les fonctions de l'entreprise.

Outre la présentation des conséquences pour les formulateurs de peintures, encres, couleurs, colles, adhésifs

et mastics, ces sessions ont permis aux sociétés de témoigner de leur préparation à REACH et d'échanger sur les difficultés rencontrées.

La FIPEC continuera à organiser de telles sessions en développant et divulguant les nouvelles informations des guides techniques publiés par l'Agence Européenne des Produits Chimiques.

Contact alimentaire

■ « Barrière plastique fonctionnelle » et responsabilité

Le 4^e amendement de la directive « plastique »⁷ a été publié. Cet amendement introduit notamment la notion de « barrière plastique fonctionnelle », barrière constituée d'une ou de plusieurs couches en matière plastique garantissant que le matériau ou l'objet à l'état fini ne présente pas un danger pour la santé humaine, ou n'entraîne pas une modification inacceptable de la composition des denrées, ou n'entraîne pas une altération des caractères organo-

5 - UFCC : union française du commerce chimique.

6 - FIM : fédération des industries mécaniques.

7 - Directive 2007/19/CE du 2 avril 2007 (JOUE L91.)

leptiques de celles-ci, dispositions de l'article 3 du règlement-cadre⁸ paru en 2004. Rappelons que suite à la parution de ce règlement, **tous les acteurs des chaînes de l'emballage ont leur responsabilité engagée. Ceci s'applique également aux fabricants de revêtements.**



Un décret « sanction »⁹, relatif à l'application du règlement-cadre européen a été publié.

Un règlement sur les Bonnes Pratiques de Fabrication¹⁰ des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, a été publié le 29 décembre 2006 et vient compléter les dispositions générales du règlement-cadre.

L'annexe de ce règlement détaille les règles s'appliquant aux procédés impliquant l'application d'encre d'imprimerie sur la partie d'un matériau ou d'un objet n'entrant pas en contact avec des denrées alimentaires.

■ Les colles et adhésifs pour emballages alimentaires - « MIGRESIVES »

Dans le cadre du 6^e programme de recherche de la Commission Européenne, un budget pour un projet de recherche, dénommé « MIGRESIVES » a été alloué. Ce projet de recherche porte sur l'évaluation des risques de migration des constituants des adhésifs, des matériaux au contact des denrées alimentaires vers les aliments. Définition des supports, définition des tests, information / formation des PME-PMI, telles sont les tâches du consortium européen réunissant PME/PMI, universités, laboratoires d'analyses, associations de professionnels, centres techniques et instituts.

L'AFICAM sera en charge d'assurer le transfert d'informations auprès des PME/PMI sur le sol français et de former celles-ci aux outils développés dans le cadre de ce programme.

Transport

■ Un site Web dédié

Transport, synonyme de l'ensemble des moyens permettant le déplacement des marchandises (maritime, aérien, fluvial, routier, ferroviaire), autant de réglementations à appliquer que de miles ou kilomètres à parcourir... Les produits concernés par nos secteurs d'activité, répertoriés comme des marchandises dangereuses, obéissent à des règles de dangerosité spécifiques, selon le mode de transport le plus adapté à la destination. Une telle lecture réglementaire implique non seulement beaucoup d'as-

siduité mais également compréhension, discernement, perspicacité...

Le groupe Transport de la FIPEC (permanents et adhérents) en association avec ses homologues européens et apportant son soutien aux actions du CEPE au niveau de l'ONU, œuvre dans le sens d'une meilleure appréciation des multiples textes réglementaires auxquels ses adhérents doivent se conformer. Cette démarche a inspiré la **création d'un site Internet spécifique « Transport Matières Dangereuses - ADR » réservé à l'usage exclusif des adhérents de la FIPEC**. Une présentation a fait l'objet d'une demi-journée d'information courant octobre. Ce site a pour vocation de rendre lisible, pour la majorité des acteurs liés à la chaîne logistique, la réglementation de quelques 3000 pages de dispositions légales, telles que le § 1.1.3.6 ou le seul chapitre 3.4 connu des seuls initiés...

■ Proposition « ONUsienne » sur les quantités limitées

Biennale, la réglementation ADR évolue sans cesse, fonction des amendements proposés par les différents Etats membres. Il va sans dire que ces propositions, si elles visent un noble objectif tel que la sécurité civile et environnementale, apportent presque toujours leur lot de contraintes réglementaires supplémentaires.

Ce fut le cas de l'une d'entre elle, présentée par la France à l'ONU sous la dénomination « INF 20 ». Celle-ci visait à réglementer le transport par route de marchandises dangereuses emballées en quantités limitées, jusqu'alors exemp-

8 - Règlement (CE) N° 1935/2004 (CE) du 27 octobre 2004 (JOUE L338).

9 - Décret n° 2007-766 du 10 mai 2007 - NOR : ECOC0751228D - JORF du 11 mai 2007.

10 - Règlement (CE) N° 2023/2006 du 22 décembre 2006 (JOUE L384).

té des dispositions de l'ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route).

L'impact pour nos secteurs d'activité était colossal que ce soit en termes de coût, ou en termes de démarches administratives. C'est pourquoi, le groupe Transport de la FIPEC en présence de représentants de l'AFISE, UIC, Transporteurs, l'Oréal, et Rhodia, a rencontré le Ministère des Transports à ce sujet ; il en est résulté, après maints

allers et retours des organismes institutionnels auprès de l'ONU, un consensus alliant respect de la population, environnement et contraintes économiques...

A l'horizon 2011, les véhicules ayant une masse totale maximale admissible de 12 tonnes et transportant des colis contenant des marchandises dangereuses en quantités limitées ne devraient comporter que le marquage « LTD QTY »...

Le débat reste cependant ouvert, la décision n'étant pas encore entérinée...

En conclusion pour la partie technique et réglementaire,

« C'est lorsqu'on est environné de tous les dangers qu'il n'en faut redouter aucun »

Sun TZU, philosophe chinois dans « L'art de la Guerre »

Claudie MATHIEU

Nadège GAUVIN

Philippe BRUNET

Pascale BLANCHON

STATISTIQUES 2007

Répartition des entreprises.....40
et des salariés

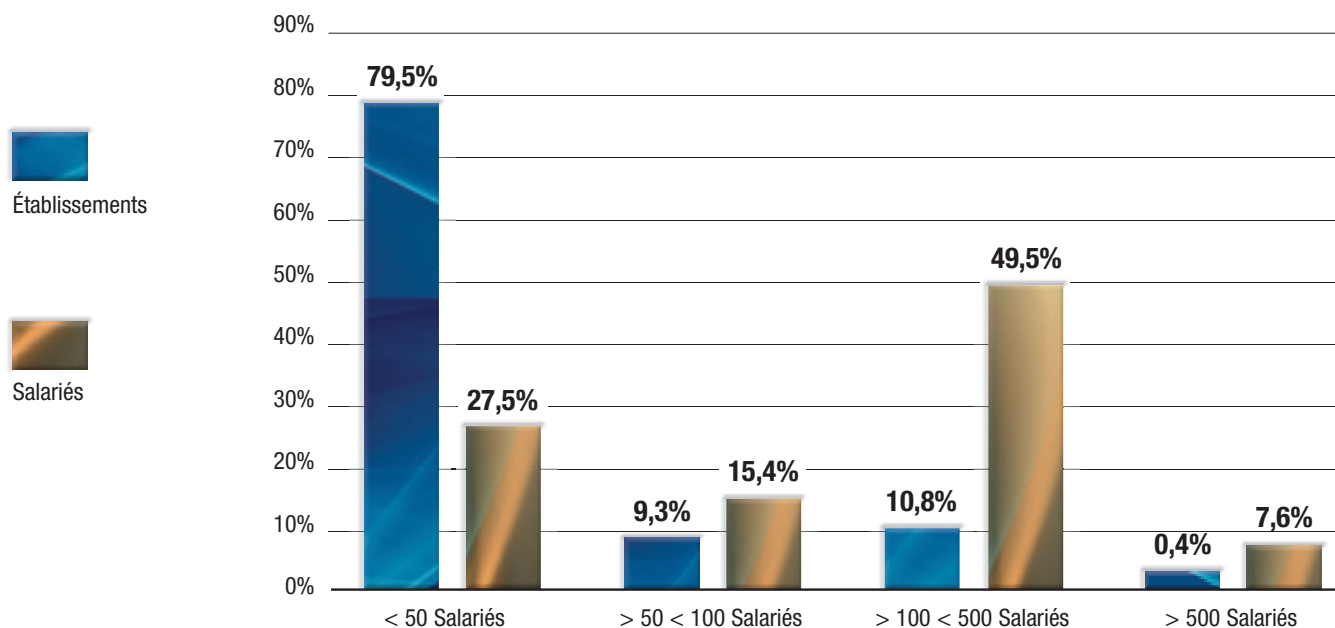
Ventes en France.....41

Variation annuelle
des ventes de peintures43

Chiffres de production
en France44



RÉPARTITION des Entreprises et des Salariés



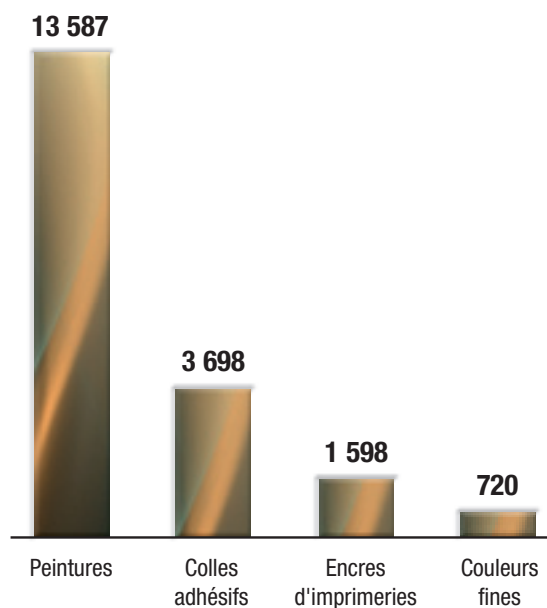
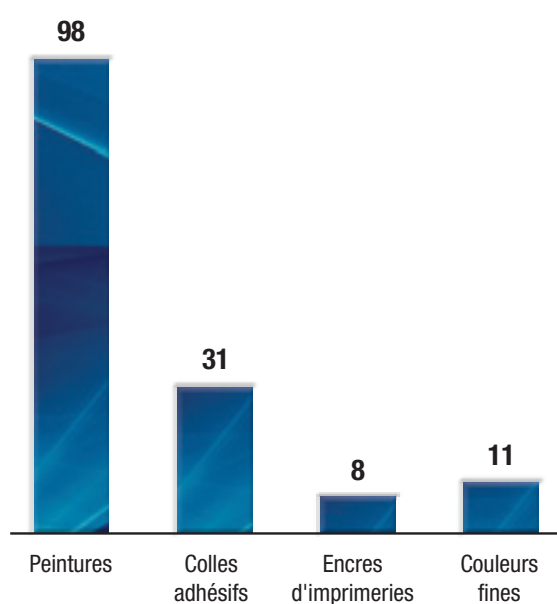
Source : UNEDIC - Année de référence 2006

Nombres de Groupes et Sociétés affiliés : 148

Source : FIPEC

Effectifs par secteur d'activité (estimations) : 19 603

Source : UNEDIC / FIPEC - Année de référence 2006



VENTES en France (Hors exportations)

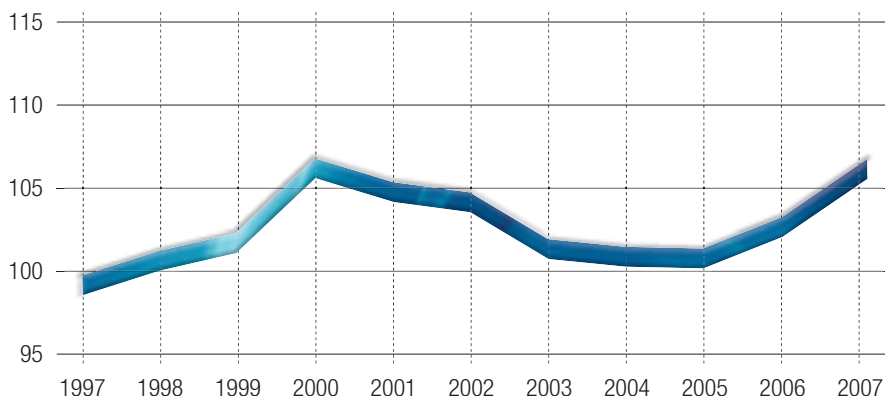
Évolution des ventes de peintures par marché

Ventes peintures

Tous marchés confondus

Tonnage

Source : FIPEC
Base 100 au 31/12/95

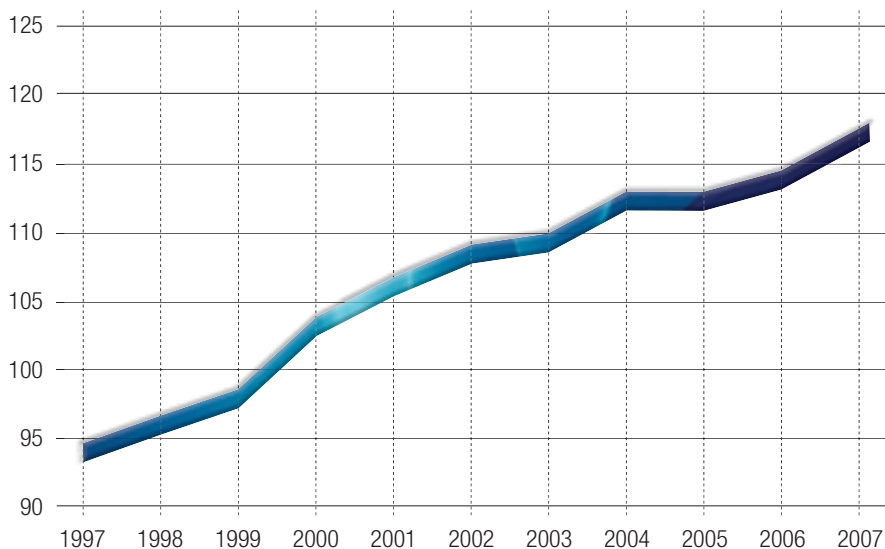


Ventes peintures Bâtiment

Tous produits, hors enduits

Tonnage

Source : conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 31/12/95

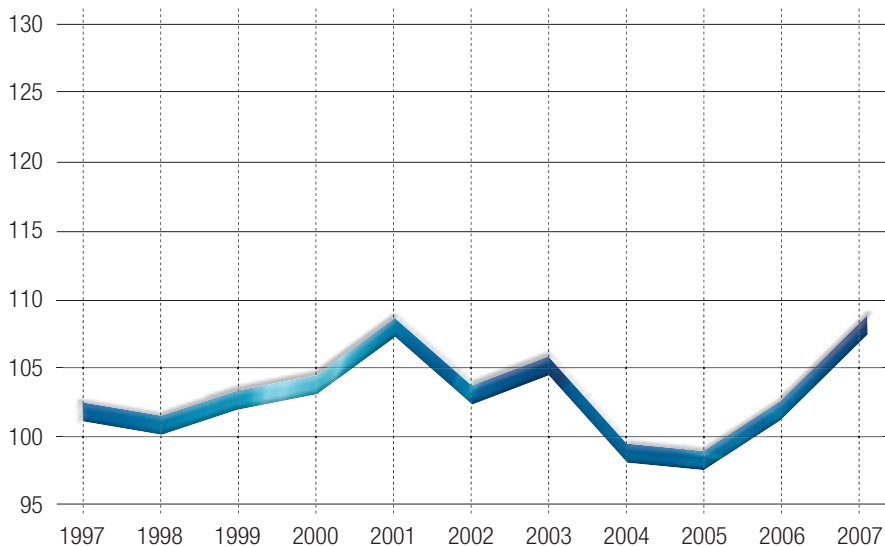


Ventes peintures Grand Public

Hors enduits

Tonnage

Source : conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 31/12/95



VENTES en France (Hors exportations)

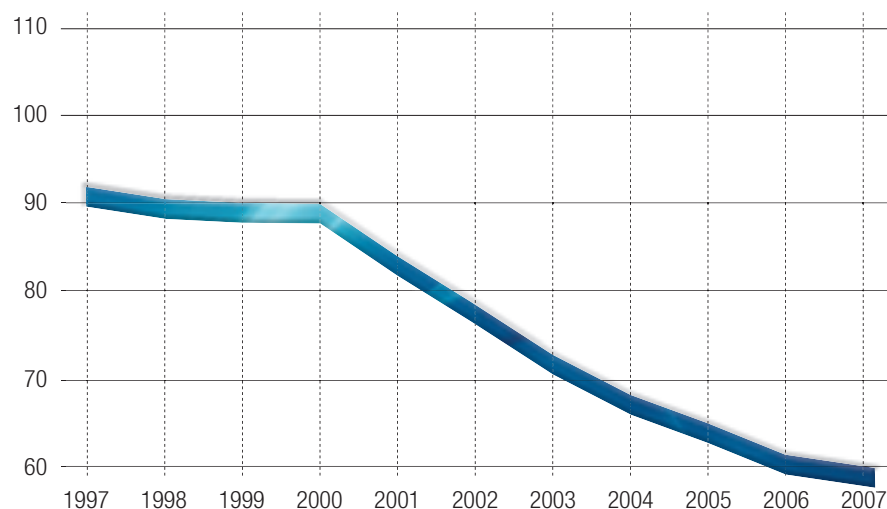
Évolution des ventes de peintures par marché

Ventes peintures Carrosserie

Laques et sous-couches

Tonnage

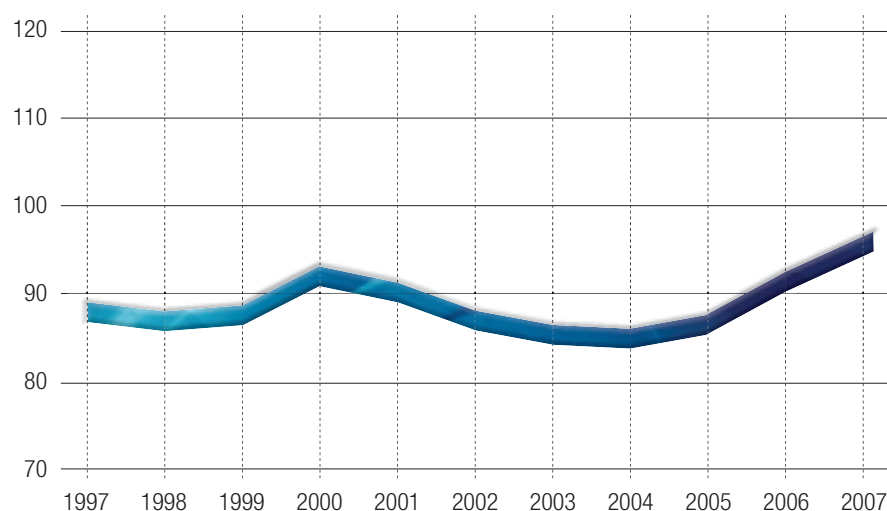
Source : Estimation FIPEC
Base 100 au 31/12/95



Ventes peintures Anticorrosion

Tonnage

Source : Conjoncture mensuelle de la FIPEC
Base 100 au 31/12/95

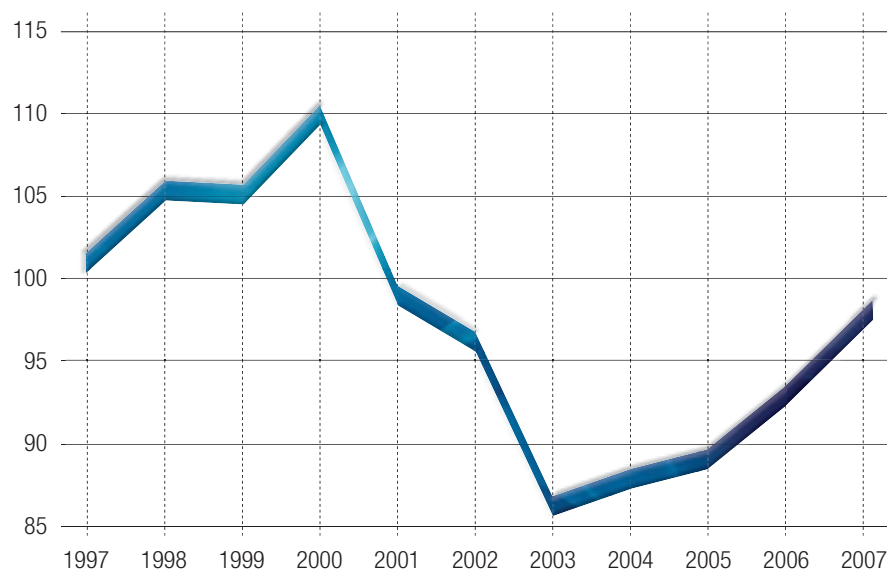


Ventes peintures Industrie Générale

Hors "bois" ameublement,
constructeurs auto, poudre,
can et coil coatings

Tonnage

Source : Estimation FIPEC
Base 100 au 31/12/95



VARIATION annuelle des ventes peintures

En pourcentage

TONNAGES

Années N/N-1	97/96	98/97	99/98	00/99	01/00	02/01	03/02	04/03	05/04	06/05	07/06
ANTICORROSION	-7,9	-1,5	3,5	5,1	-3,0	-3,2	-0,6	-2,6	2,7	5,4	5,9
BÂTIMENT	-0,5	2,6	2	-	-	-	-	-	-	-	-
PEINTURES ET VERNIS	-0,2	1,1	1,9	6,9	2,5	1,8	0,4	2,8	0	1,3	2,6
- pour maçon vert. extér.	-3,1	-2,4	5,5	9,1	6,3	1,8	1,4	0	-0,7	3,7	1,2
- pour autres usages	1	2,8	0,3	5,9	0,7	1,7	0	4,2	0,3	3,7	3,2
GRAND PUBLIC	2,6	-1,4	2,5	1,2	2,5	-3,5	2,0	-5,3	-0,3	3,8	5,9
CARROSSERIE	-3,8	-0,7	0	-0,2	-5,6	-6,3	-10	-7	-6	-5	-2
INDUSTRIE	3,5	7,8	2,9	4,1	-11	-	-	-	-	-	-
- Liquides	2,6	7,7	3,2	4,1	-1,1	-6	-7	-3	-2	-3	0
- Poudres	1	2,8	0,3	5,9	0,7	1,7	0	4,2	0,3	3,7	n.c.
TOTAL MARCHÉ INTÉRIEUR	+1,2	+2,5	+2,3	+3,2	-0,4	-3	-3,1	-0,4	+0,2	+2	+2,4

Source : Panel FIPEC



Remarque : Le total figurant sur la ligne "Bâtiment" a été supprimé en 2000 pour ne pas additionner peintures et enduits dont les évolutions très différentes enlèvent toute signification à la moyenne. L'évolution des marchés peintures liquides industrie et carrosserie est une estimation FIPEC.

CHIFFRES de production en France

ANNÉE 2006

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (K€ / HT)
1 - PEINTURES ET VERNIS		
1.11 Peintures et vernis acryliques ou vinyliques, en milieu aqueux (y compris lasures)		660 518
Bâtiment	181 586	
Grand Public	105 009	
Industrie	38 227	
1.12 Autres peintures et vernis dispersés ou dissous en milieu aqueux		183 164
Industrie - peintures électrophorétiques	52 873	
Bâtiment - Grand public	8 373	
Anticorrosion et autres	7 295	
1.13 Peintures et vernis : solutions à base de polyesters, contenant 50 % ou plus de solvant (y compris lasures)		297 833
Bâtiment	43 424	
Grand Public	24 519	
Industrie (autres que poudre	16 393	
Carrosserie	(r)	
Anticorrosion et marine	(s)	
1.14 Autres peintures et vernis à base de polyesters		397 483
Bâtiment	45 783	
Grand Public	17 976	
Industrie (poudres)	(s)	
Industrie (autres que poudres)	56 502	
Carrosserie	(s)	
Anticorrosion et marine	3 525	
1.15 Peintures, vernis, solutions à base de polymères, acryliques ou vinyliques contenant 50 % ou plus de solvant		107 808
Bâtiment - Grand public	17 256	
Carrosserie	(s)	
Industrie	(r)	
1.16 Autres peintures et vernis à base de polymères acryliques ou vinyliques		76 782
Bâtiment - Grand public	18 627	
Carrosserie	1 050	
Industrie	3 756	
1.17 Peintures et vernis : solutions autres qu'à base de polyesters ou de polymères acryliques ou vinyliques, contenant 50 % ou plus de solvant		42 836
Bâtiment	9 568	
Grand Public	(r)	
Anticorrosion et marine	(s)	
1.18 Autres peintures et vernis à base de polymères synthétiques		794 354
Bâtiment - Grand public	55 901	
Industrie - hauts extraits secs	240	
Industrie - poudres thermodurcissables	43 968	
Industrie - séchage UV, EBC	3 755	
Industrie autres	99 275	
Anticorrosion et marine	33 367	
1.19 Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires		62 806
Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires	27 378	
Lustres liquides et préparations similaires, frites et autres verres	318	4 451
Peintures et vernis à l'huile	2 494	10 398
1.20 Peintures et vernis autres qu'à l'huile, pigments à l'eau pour finissage des cuirs	16 824	30 832
1.21 Siccatifs préparés	7 141	31 634
1.22 Pigments, y compris les poudres et flocons métalliques, dispersés dans des milieux non aqueux	4 906	37 994
SOUS-TOTAL "PEINTURES ET VERNIS" (rubriques 1.11 à 1.22)	947 309	2 738 893

CHIFFRES de production en France

ANNÉE 2006

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (K€ / HT)
PRODUITS ASSIMILÉS		
1.22 Mastics		285 858
Bâtiment - Grand public	38 260	
Carrosserie - Industrie	38 352	
1.23 Enduits utilisés en peinture		97 203
Bâtiment - Grand public	162 715	
Carrosserie - Industrie	9 728	
1.24 Solvants et diluants organiques		
Solvants, diluants organiques composites à base d'acétate de butyle	10 859	19 947
Autres solvants diluants organiques composites, n. c. a. (y compris les décapants)	14 234	30 725
SOUS-TOTAL "PRODUITS ASSIMILÉS" (rubriques 1.22 à 1.24)	274 148	433 733

SOUS-TOTAL "PEINTURES, VERNIS et PRODUITS ASSIMILÉS" (rubriques 1.11 à 1.23)	1 221 457	3 172 626
---	------------------	------------------

2 - COULEUR FINES pour la peinture artistique, l'enseignement, l'amusement

2.1 Couleurs en assortiments pour la peinture artistique, l'enseignement, l'amusement	5 820	33 984
2.2 Couleurs autres qu'en assortiments pour la peinture artistique, l'enseignement, l'amusement	5 370	37 154
SOUS-TOTAL "COULEURS FINES" (rubriques 2.1 à 2.2)	11 190	61 138

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (K€ / HT)
3 - ENCRE D'IMPRIMERIE (y compris adjuvants)		
dont :		
3.1 Encres noires d'imprimerie :		76 972
Pour lithographie (encres grasses-offset-typo/roto)	(r)	
Pour flexographie - encres liquides - hélié édition	(s)	
Pour flexographie - encres liquides - autres	3 025	
Autres que pour litho et flexographie	3 448	
3.2 Autres encres d'imprimerie (y compris adjuvants) :		326 226
Pour lithographie (encres grasses-offset-typo/roto)	16 221	
Pour flexographie - encres liquides - hélié édition	(s)	
Pour flexographie - encres liquides - autres	29 187	
Autres produits pigmentés	(r)	
Autres produits non pigmentés	15 151	
SOUS-TOTAL "ENCRE D'IMPRIMERIE" (rubriques 3.1 à 3.2)	90 999	403 198

CHIFFRES de production en France

ANNÉE 2006

PRODUITS FABRIQUÉS (y compris pour l'exportation)	TONNES LIVRÉES	FACTURATIONS (K€ / HT)
4 - COLLES		
4.1 Colles de caséine	(s)	(r)
4.2 Colles d'os et colles d'origine animale (ichthyocolles incluses)	(s)	
4.3 Colles à base d'amidon, féculles, dextrines ou autres amidon ou féculles modifiés	2 291	4 498
4.4 Autres colles et adhésifs préparés :		
Colles - ciments et colles - mortiers (emballages > 1 kg)	447 573	731 281
Colles - ciments et colles - mortiers (emballages <= 1 kg)	(s)	
Colles en émulsion (polyvinyliques et assimilés caoutchouc et élastomères)	92 424	
Colles à solvants organiques autres qu'à base de résines naturelles	23 337	
Colles diverses sans solvants, fusibles, mastics...	105 238	
Autres colles et adhésifs non précisés ci-dessus	(s)	
SOUS-TOTAL "COLLES" (rubriques 4.1 à 4.4)	670 863	735 779
TOTAL GÉNÉRAL "PEINTURES, ENCRE, COULEURS, COLLES" (rubriques 1 à 4)	1 994 509	4 372 741

Source : SESSI (Ministère de l'Industrie)

(r) : Réserve

(s) : Secret statistique

* Les chiffres 2007 n'étant pas encore publiés par le Sessi, ils seront mis en ligne sur le site internet de la FIPEC dès publication.





**Fédération des Industries des Peintures, Encres,
Couleurs, Colles et Adhésifs**

42, avenue Marceau - 75008 Paris

Tél. : 01 53 23 00 00 - Fax : 01 47 20 90 30

www.fipec.org